Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 45 (1981)
Heft: 179-180

Artikel: Quelques attestations de mots wallons au XIIe siècle
Autor: Gregory, Stewart
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399708

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUELQUES ATTESTATIONS DE MOTS WALLONS AU XIIe SIÈCLE

Dans un article qui a paru dans *Romania* (1), j'ai essayé de démontrer que le commentaire du Psautier dédié à Laurette d'Alsace, fille du comte Thierry de Flandres, a été élaboré pendant une trentaine d'années par trois clercs travaillant, sans doute, dans un milieu géographique assez bien délimité. L'initiateur du commentaire, responsable de la glose des psaumes I à L et LXVIII à C telle qu'elle existe dans les mss. de la cathédrale de Durham (2), en était déjà au commentaire du psaume XXXV dès le milieu de 1164 et il est vraisemblable qu'il a complété sa tâche peu après cette date, disons vers 1166. Les deux continuateurs ont parfait cette immense œuvre collective en y ajoutant leurs gloses des psaumes LI à LXVII et CI à CL, vers 1175-85 et dans la dernière décennie du siècle respectivement (3).

Dans mon article *Le dialecte wallon avant 1165* (4) j'ai démontré également que les manuscrits des parties les plus anciennes du commentaire, bien que rédigés pour la plupart en Angleterre (5), reposent sur des versions originales écrites en pays wallon et fidèles en grande part à cette scripta wallonne ancienne magistralement étudiée par M. Louis Remacle (6). Il en est de même des parties postérieures de l'œuvre, encore que, cette fois, les scribes anglo-normands aient réussi

---

(1) Voir 'The twelfth century Psalter commentary in French attributed to Simon of Tournai', article consacré aux questions de sources, d'auteurs et de datation, dans *Romania,* vol. C (1979), 289-340.

(2) Les trois volumes in-folio, contenant respectivement la glose des psaumes I à L, LI à C et CI à CL, sont numérotés A.II, 11-13.

(3) Les arguments à l'appui de ces datations sont présentés dans 'The twelfth century Psalter commentary . . .', *art. cité.*

(4) *Tra.Li.Li.* 19, 1, 1981, pp. 7-51.

(5) De tous les manuscrits du commentaire auxquels je fais allusion aux pages 275-76, seuls *M* et *P* ont été écrits sur le continent. Cette répartition des mss. a fait croire que le commentaire a été rédigé en Angleterre ; voir, dernièrement, M. Zink, *La prédication en langue romane avant 1300,* Paris, 1976, p. 49.

(6) Voir *Le problème de l'ancien wallon : Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège,* Liège, 1948.

trop bien à effacer les traces d'une scripta régionale en faisant conformer la langue de la version originale à la norme de la scripta occidentale en vigueur en Angleterre au douzième siècle ([7]).

Ma démonstration, jusqu'ici, a reposé sur un examen d'une vingtaine de traits phonologiques et morphologiques, à l'exclusion d'une étude du vocabulaire du commentaire. On pourrait l'appuyer facilement en évoquant le témoignage de ce dernier. Toutefois, mon intention dans cet article n'est pas tant de prouver le bien-fondé d'une thèse déjà assez bien établie (du moins je l'ose croire) que de présenter au lecteur une liste de mots, pour la plupart assez rares, que le témoignage des patois wallons modernes ou anciens montre avoir été caractéristiques des parlers de cette région gallo-romane ([8]).

Avant d'aborder cette étude, il faudrait élucider mes principes (a) de sélection et (b) de présentation.

(a) Parmi tant de mots rares ou inconnus attestés dans le commentaire pour Laurette d'Alsace, et qui pourraient intéresser le lecteur, il fallait opérer un choix. Dans un sens tous les mots figurant dans le commentaire sont wallons — étant donné que ce texte a vu le jour en Wallonie — même si la Wallonie les partage avec les autres dialectes de la langue d'oïl. Evidemment, dresser une liste de tous les mots du commentaire, ce qui équivaudrait à rédiger un glossaire du texte, serait une opération oiseuse et peu révélatrice ([9]). Je ne retiens donc, en premier lieu, que ces vocables qui, cantonnés dans le pays wallon depuis les premières attestations, ne peuvent être considérés que wallons ; font partie de ce groupe des mots et des phrases tels que *en aoiete, commurner, viezine,* etc. En deuxième lieu, je retiens tous les mots qui, pour être wallons, n'en débordent pas moins le pays wallon proprement

(7) J'espère avoir prouvé l'homogénéité linguistique du commentaire dans ma thèse de doctorat, *A Study and part edition of the twelfth century Psalter commentary in French for Laurette d'Alsace,* déposée dans la Bodleian Library d'Oxford. Voir, surtout, aux pages CXXIII-CCXC.

(8) Mon intention, d'ordre documentaire, est pareille à celle de M. L. Remacle dans ses bilans lexicographiques ; voir, surtout, *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize), 1492-1794,* Paris, 1967.

(9) Ce n'est pas nier, toutefois, l'intérêt d'un sondage exhaustif tel que le conçoit Remacle dans *Documents . . ., op. cit.,* qui a ses mérites au niveau de la scripta. Pourtant, mon intention ici n'est pas tant de définir la scripta régionale d'une époque que d'ajouter à nos connaissances du lexique wallon au douzième siècle.

dit, soit vers le nord-ouest, soit vers le sud-est. Il y a intérêt, en somme, d'étudier des vocables qui définissent une aire dialectale majeure dans la langue d'oïl comprenant, outre le wallon, les dialectes picard, lorrain et bourguignon ([10]), surtout lorsqu'ils apparaissent dans un texte si ancien. Des mots tels que *cep, lacel, relings* appartiennent évidemment à cette catégorie. Il faut dire aussi que, parfois, un mot du commentaire n'a été attesté, jusqu'ici, que dans un des dialectes de cette aire autre que le wallon : c'est le cas de *froier* dans son sens spécialisé « égrener », de *puilluncels,* de *vinaces,* etc. Il y a sans doute intérêt à signaler ces termes qui, figurant dans un texte wallon du douzième siècle, ont évidemment fait partie aussi du lexique wallon ([11]), en commun avec les dialectes du nord et de l'est.

Prenons, maintenant, le cas de mots tels que *alumeire* « éclaireur », *aliser* « purifier », *anglier* « se cacher (dans les coins) » et de beaucoup d'autres vocables qui, en dehors du commentaire pour Laurette d'Alsace, n'ont jamais été attestés. Wallons, évidemment, pour la seule raison qu'ils apparaissent dans un texte wallon. Mais, qui sait s'ils ont appartenu aussi aux dialectes du centre et de l'ouest, et si le seul hasard est responsable du fait qu'en dehors du commentaire pour Laurette d'Alsace ils n'ont jamais été attestés dans les textes écrits ? En bref, l'existence assez répandue au moyen âge des formes de base *allumer, alis* « pur, sans levain » et *angle* « coin » pourrait faire croire à l'existence également répandue de ces formes dérivées. C'est ce manque de certitude qui m'a obligé à exclure de cette étude maint *hapax,* soit

(10) La réalité de cette aire dialectale lexicale, qui oppose souvent les régions septentrionales et orientales aux autres régions de la langue d'oïl, pour la mettre de plein pied avec les autres langues romanes (y compris la langue d'oc), a été démontrée dernièrement par C. Schmitt ; voir, surtout, *Die Sprachlandschaften der galloromania,* Heidelberg, 1974.

(11) Ce qui encourage à émettre cette hypothèse, en somme, c'est que ces mots appartiennent exclusivement à cette aire dialectale nord-orientale dont le wallon fait souvent partie, comme l'a démontré J. Picoche ; voir 'Définition d'un lexique dialectal' dans *Revue de linguistique romane,* vol. XXXIII (1969), 325-336. Etant donné la réalité de cette aire dialectale, il serait absurde d'exclure ces termes de notre examen pour la seule raison qu'ils n'ont jamais été attestés, jusqu'ici, dans un texte wallon. Le cas de *abhomer* « vomir » est, par contre, sensiblement différent. N'attesté, jusqu'ici, dans ce sens, que dans les patois modernes de Damprichard et de Grand' Combe, je le rejette de mon examen puisque, cette fois, aucune configuration naturelle des aires n'autorise à l'attribuer spécifiquement au wallon plutôt qu'à la langue ancienne d'oïl en général. *Abhomer,* et bien d'autres vocables assez rares que je n'étudie pas ici, feront l'objet de mes *Notes étymologiques et lexicographiques* qui paraîtront prochainement.

de forme, soit seulement de sens, pour y revenir dans mes *Notes étymologiques et lexicographiques* ([12]). Toutefois, le cas de *amurche, avegoz, booz, hefmoder,* etc., me semble sensiblement différent. Cette fois, l'absence totale d'attestations pour le gallo-roman n'autorise nullement à imaginer que ces mots ont pu appartenir au fonds gallo-roman en général. Force nous est de nous fier à la seule évidence dont nous disposons, c'est-à-dire leur existence dans une œuvre de provenance wallonne, et de postuler, partant, qu'ils ont appartenu au lexique wallon. J'espère démontrer, en effet, que ce sont, soit des mots voyageurs d'origine néerlandaise (*avegoz, hefmoder*), qui n'ont pas réussi à pénétrer plus avant que le territoire immédiatement contigu aux Pays-Bas ([13]), soit des mots latins rares ou archaïques que le wallon a acceptés (conforme, en cela, à son habitude ([14])) avec d'autres pays romans.

Pour résumer, seront considérés ici seuls les vocables qui ont appartenu exclusivement au wallon ou que le wallon a partagés avec les dialectes de cette aire nord-orientale dont je viens de parler. Dans cette dernière catégorie rentre un nombre de termes qui, pour les raisons que j'ai déjà expliquées, ont fait sans doute partie du lexique wallon, sans qu'ils aient jamais été attestés dans les textes écrits ou les parlers modernes. A la première appartient un nombre de termes (*avegoz, booz,* etc.) qui, jusqu'à preuve du contraire, seront considérés exclusivement wallons.

(b) L'exécution du commentaire pour Laurette d'Alsace s'est échelonnée sur une trentaine d'années, de 1163 approximativement jusqu'à la dernière décennie du siècle, disons 1200. Bien qu'il soit à peu près certain que la glose des psaumes I à L et LXVIII à C, l'œuvre de l'initiateur, ait été achevée vers 1166, tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que le commentaire des psaumes I à XXXV était prêt avant le milieu de 1164 ([15]). Il y a bonne raison de croire que la glose des

(12) Voir la note 11.

(13) En effet, puisque *hefmoder* n'apparaît que dans la partie de l'œuvre attribuée à l'initiateur, il est possible qu'il n'a appartenu qu'à l'idiolecte de ce dernier. Il en va de même de *avegot/avegoz.*

(14) Pour avoir une idée de la nature conservatrice du lexique wallon, sa spécificité parmi les patois gallo-romans, il suffit de consulter, dans le FEW, les articles suivants : ACIA, AGGER, CALX, CAPTORIA, CIRRUS, etc., et dans le REW : CONGERIES, GEMINARE, MALUM « pomme », SPICARIUM, TERREUS, etc.

(15) C'est une allusion contenue dans le commentaire du psaume XXXV qui m'a permis de proposer 1164 comme *terminus ad quem* de cette partie de

psaumes LI à LXVII a été rédigée vers 1175-1185, celle des psaumes CI à CL avant la fin du siècle, mais, là encore, les dates sont assez floues ([16]). Pour qui s'intéresse à l'exactitude des datations, c'est-à-dire pour tout historien de la langue, il y a intérêt à ne pas mélanger les diverses parties du commentaire français. C'est ainsi que, dans cet article, j'ai réparti les mots entre quatre catégories :

(a) Ceux qui apparaissent dans la partie du commentaire écrite avant 1164 (glose des psaumes I à XXXV) = A^1.

(b) Ceux qui apparaissent dans la glose des psaumes XXXV à L, LXVIII à C, achevée sans doute vers 1165-66 = A^2.

(c) Les mots du commentaire des psaumes LI à LXVII, rédigé vers 1175-85 (?) = *B*.

(d) Les mots du commentaire des psaumes CI à CL, composé en 1200 au plus tard = *C*.

A l'intérieur de chaque catégorie, les mots seront traités par ordre alphabétique. Si, par exception (voir *panisel, viezine, vinaces*), un mot figure dans plus d'une partie du commentaire, il ne sera traité qu'une fois, avec renvois nécessaires aux diverses parties où il apparaît.

Les manuscrits du commentaire sont les suivants :

(1) *Psaumes I à L* :
Pierpont Morgan Library, New York, MS. 388 (M) ([17])
Chapitre de la cathédrale de Durham, MS. A.II, 11 (*D 11*)
Chapitre de la cathédrale de Hereford, MS. O iii 15 (*H*)
(ne contient que le commentaire des psaumes I à XVI, i)
Bibliothèque Nationale, MSS. fr. 13315/6 (*P*)
(ne contient que des fragments épars du commentaire, habilement réunis de manière à servir de textes homilétiques suivis).

Mes exemples seront tirés de *M* ([18]), avec les variantes des autres MSS.

(2) *Psaumes LI à LXVII :*
Chapitre de la cathédrale de Durham, MS. A.II, 12 (*D 12*)
Musée Britannique, MS. Royal 19 C.V. (*R*)

---

l'œuvre ; voir 'The twelfth century Psalter commentary in French ... etc.', *art. cit.*

(16) Pour ces dates approximatives, voir *ibid.*

(17) Dans cet article je ferai référence aux MSS. par leur sigle.

(18) Le MS. Morgan fournit le texte de base pour mon édition précitée, et les numéros de page renvoient à cette édition. Pour ce qui concerne les autres manuscrits, non édités, les références seront faites aux numéros des folios.

Merton College, Oxford, MS. 249 (*O*) (ne contient qu'une glose des psaumes LIV, 24 à LVIII, 13).

Mes exemples seront tirés de *R*, avec les variantes de *D 12*.

(3) *Psaumes LXVIII à C :*

Chapitre de la cathédrale de Durham, MS. A.II, 12 (*D 12*)

Musée Britannique, MS. Royal 19 C.V. (*R*)

Bodleian Library, Oxford, MS. Laud Misc. 91 (*L*).

Les exemples seront tirés de *L*, avec les variantes des autres MSS. ([19]).

(4) *Psaumes CI à CL :*

Chapitre de la cathédrale de Durham, MS. A.II, 13 (*D 13*) ([20]).

En tête d'article les formes verbales apparaîtront à l'infinitif, les noms et les adjectifs d'habitude au cas oblique du singulier. Un astérisque devant tel lexème sert à indiquer qu'il n'apparaît pas sous ces formes dans le texte du commentaire.

A^1 : Mots figurant dans le commentaire des psaumes I à XXXV

AOITES, EN/AOIETES, EN, adv. « soudain »/« vite, tout de suite, tôt »

(i) Edition, 311. 12-14 :

> *'Et factus est repente de celo sonus* — si vint en aoites une noise del ciel, ço dist — *et replevit totam domum ubi erant sedentes.'* ([21])

(ii) Edition, 583. 16-584. 1 :

> 'Et si ravint que li um par contemplatiun de Deu est toz la sus raviz qu'il ad en aoietes tot le munt si obliet qu'il ne s'i sent ne ne s'i conoist, tant li savore la dulceors de Deu u il munta par seinz desirs e par bone meditatiun.'

aoietes a été barré et *aises* ajouté par le scribe secondaire, h^2 ([22]).

---

(19) Pour justifier le choix de *L* au lieu de *R* pour cette partie de l'œuvre, j'invoquerai le fait que *L*, tout aussi correct que *R*, me semble, par ses graphies qui sortent souvent de l'usage graphique en vigueur en Angleterre, beaucoup plus fidèle à l'original wallon.

(20) Une description détaillée de tous les manuscrits se trouve dans *A Study and part edition . . ., op. cit.*, III-XXX.

(21) La glose « soudain » que j'ai proposée semble être confirmée par le fait que *en aoites* est une traduction du latin *repente*.

(22) Des huit mains secondaires figurant dans *M h2*, de par son essai de normalisation de la langue du manuscrit, est de loin la plus importante. Pour

Les leçons *en aoites, en aoietes* sont garanties par *D 11* ([23]). Bien que le nom *aoite* 'augmentation, profit, supplément gratuit' et les phrases *d'aoite* 'en plus, d'ailleurs', *a poi d'aoite* 'facilement, sans peine', soient assez bien attestés pour la langue d'oïl au moyen âge ([24]), avec une forte tendance à se cantonner dans l'aire picarde-wallonne ([25]), le continuateur de la phrase *IN ADAUCTAS ([26]) est un *hapax legomenon* pour l'ancien français.

En effet, il n'a survécu que dans la Wallonie proprement dite, toujours précédé par *tot* (< TOTUM) ([27]). J. Haust ([28]) a démontré que les formes modernes *totènawète, tènawète* (avec réduction du premier morphème), *tot'naveûte, totenavite* (influence de *vite* ?), etc., se répartissent, sémantiquement, entre cinq catégories, avec les significations suivantes : (i) parfois, de temps en temps (ii) à l'improviste (iii) tantôt (dans l'avenir), un de ces jours, d'un moment à l'autre (iv) tantôt (dans le passé), il y a un instant (v) toutefois, néanmoins. Il est intéressant de noter que, de toutes ces significations dégagées par le contexte ([29]), seule (ii) (n'attestée qu'à Robertville-lez-Malmedy et, avec le sens (iv), le moins bien connu dans les patois wallons) s'apparente directement à *en aoites/ en aoietes* du commentaire, surtout au premier.

Haust (*loc. cit.*) a proposé un ancien français **tot en aoite* comme base des formes wallonnes. Le témoignage du commentaire suggère, au contraire, que nous avons bien affaire, dans ces formes modernes (sur le plan diachronique, s'entend), à un substantif pluriel. Il se peut aussi,

---

une description de ces apports scribaux voir *A Study and part edition . . .*, *op. cit.*, XVIII-XX.

(23) Il faut dire que *D 11* ne s'apparente nullement à *M* dans la tradition manuscrite ; voir *A Study and part edition*, CCXCII-CCXCIII.

(24) Voir Godefroy, vol. I, col. 306 a ; Tobler-Lomm., vol. I, 410 ; FEW, vol. I, col. 29 a.

(25) P. Meyer a signalé l'adjectif *aoite* 'enflé' dans un manuscrit anglo-normand ; voir *Romania*, vol. XXXII, p. 32.

(26) Il faut avouer que l'étymon ADAPTUS proposé par Marchot (*Revue des langues romanes*, vol. XXXV, p. 438) n'emporte guère la conviction, ni du point de vue sémantique, ni du point de vue formel.

(27) On pense à l'expression française *tout de suite* qui forme un parallèle à la phrase wallonne du point de vue formel (l'emploi d'un élément de renfort *tout*) et sémantique : le concept d'addition (ADAUGERE) n'est guère éloigné de celui de succession (SEQUERE).

(28) Voir *Etymologies wallonnes et françaises*, Liège et Paris, 1923, 238-240.

(29) Haust, *ibid.*, a bien vu que ces significations diverses ne découlent pas en ligne directe du sens primitif de *aoite* 'augmentation' mais représentent, à l'origine, des connotations dégagées par le contexte où la phrase apparaît.

toujours d'après le témoignage du commentaire, que *tot* ait été une addition plus tardive à la phrase *en aoites,* addition qui ne remonte pas nécessairement au vieux français.

**ASCHERE,* sf. « douleur physique, souffrance physique profonde (résultant de la torture) »

Edition, 44. 6-10 : où l'auteur parle de la vengeance de Dieu :

> 'E as tiranz qui *sanctos martyres* tormenteirent fist il mult granz peines e granz ascheres de lor cors ; si cum Herode, ki les Innocens tormenta, ki soffri totes les passiuns del siecle ainz qu'il morust.'

L'*r* de *ascheres* a été exponctué, pour laisser une forme *aschees* qui se retrouve dans *H* et, à peu de chose près, dans *D 11* (*haschees*). Un premier problème s'impose donc. Devrions-nous, sur la foi du remanieur de *M* (30) et des autres MSS. de cette partie du commentaire, accepter la leçon *aschees* ? Je pense que non. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'article HARMSKARA du FEW (vol. XVI, 172, a et b) et sur l'article *haschiere* dans Godefroy (vol. IV, col. 430c) et Tobler-Lomm. (vol. IV, 953-54), pour constater que, tandis que *haschiere* est un mot assez rare en ancien français, *haschiee, haschie,* etc., avec changement de suffixe (31), est une forme bien attestée et assez répandue (32). Tout indique, donc, que le remanieur de *M* et les scribes anglo-normands de *H* et de *D 11* ont préféré une *lectio facilior,* une forme assez commune qu'ils ont dû bien connaître, à une forme rare et d'ailleurs régionale, comme on va le voir. Je retiendrai, donc, ce que je considère la forme primitive, *ascheres* (33).

Si l'on fait exception de la chanson de geste *Doon de la Roche* et, peut-être, du *Roman de Joufrois,* qui semblent provenir des régions orientales de la France (34), toutes les attestations chez Gode-

(30) Il est à croire que cet essai de normalisation à partir d'une forme plus largement attestée, est le fait de *h2* ; voir la note 22.

(31) Serait-il fantaisiste, pour expliquer cette altération formelle, de penser à l'influence de *haschee* « coup de hache », étant donné le sens très fort — douleur physique profonde résultant de la torture — que revêt *haschiee* ? Il faut dire, pourtant, que d'après le FEW (vol. XVI, 147a) *achee* « coup de hache » ne serait attesté pour la première fois que chez Christine de Pisan.

(32) Aux exemples du FEW et de Godefroy, on pourrait ajouter *hachie, hasquie* dans les MSS. de la version du quatorzième siècle de la *Vie de S. Alexis* ; voir G. Paris, *La Vie de S. Alexis,* p. 359.

(33) Ce qui m'encourage aussi à retenir cette forme, c'est la présence, dans l'œuvre de notre initiateur, de l'adjectif apparenté *hascherez,* garanti, cette fois, par *H* et *D 11* ; voir à la page 285.

(34) Les éditeurs de *Doon de la Roche,* poème des toutes premières années du

froy (*loc. cit.*) et Tobler-Lomm. (*loc. cit.*) ont été repérées dans des œuvres provenant de la Picardie (*Vie S. Grigore, Baudouin de Sebourc*) et du Hainaut (*Chronique* de Froissart). Il semble donc, à première vue, que *haschiere/aschere,* etc., est presque exclusivement confiné à ces deux dernières régions, comme incline à le croire le FEW ([35]). Toutefois, le témoignage du commentaire sur le Psautier fait croire que le mot est bien wallon ([36]). En effet, Jean Haust ([37]) a montré que ce vocable survit dans la Wallonie de l'est avec les significations « indisposition, légère maladie (épidémique) », affaiblissement sémantique qui trouve des parallèles dans l'histoire de mots français sémantiquement apparentés tels que *gêne, tribulation* : voir *hahîre* (Erezée), *hachîre* (Cherain, Lutrebois), *hatchîre* (Rachamps-Bourcy, Mont-le-Ban). Si l'on y ajoute *ã hẹχyẹr* « en mauvais état », expression attestée à Isle en Moselle et citée par le FEW, *loc. cit.,* l'on voit bien qu'il s'agit, dans le cas de *haschere,* d'une aire géographique bien délimitée, comprenant la Picardie, le Hainaut, la Wallonie et l'est de la France, configuration des plus normales, surtout lorsqu'il s'agit d'un mot d'origine francique. Dans l'état de nos connaissances peu suffisant sur la formation d'un lexique littéraire au moyen âge, il serait oiseux de spéculer sur le foyer d'expansion de *haschere.* Toutefois, il est bon de rappeler que les continuateurs de ce mot ne sont vraiment vivants que dans les patois wallons et que *ascheres* de notre commentaire wallon date d'une cinquantaine d'années d'avant les premières attestations connues jusqu'ici.

CEP, sm. « piège »

Edition, 159. 18-19 :

'En cel laz e en cel cep qu'il fisent, furent il laciet e encepet.'

Cette leçon est garantie par *D 11* et *H.*

---

treizième siècle, l'attribuent à la région orientale, sans autre précision ; voir P. Meyer et G. Huet, *Doon de la Roche : chanson de geste,* S.A.T.F., Paris, 1921, p. XXXVI. D'après G. Paris (*Romania,* vol. X, 411-419) le *Roman de Joufrois* serait bourguignon.

(35) Vol. XVI, 172 a.

(36) Il est bon de noter que *hahsiere* apparaît dans la version wallonne de la *Vie de S. Alexis* contenue dans le MS. Bodleian Canon. Misc. 74. Son dernier éditeur l'a remplacé par *hascie* pour les besoins de la rime ; voir E. Stebbins, 'The Oxford version of the *Vie de Saint Alexis* : an Old French poem of the thirteenth century' in *Romania,* vol. LXXXXII (1971), 1-36, vers 9.

(37) *Etymologies wallonnes et françaises, op. cit.,* 136-137. C'est de Haust que le FEW prend toutes ses attestations pour le wallon moderne.

Les exemples de *cep* avec les significations « fer à pied, entrave, chaîne » et, par extension de sens, « dongeon, prison », sont assez communs au moyen âge ([38]). Toutefois, le sens « piège » est des plus rares, n'étant attesté autre part, à ma connaissance, que dans le *Couronnement Renart,* texte de la deuxième moitié du treizième siècle provenant des Flandres ([39]). Notre exemple se joint à ce dernier pour indiquer une aire sémantique picarde et wallonne de *cep* « piège », aire à laquelle se rattache, d'après le FEW, le seul exemple moderne (pour ce qui concerne la langue d'oïl), *sẹp* « piège » à Florenville, dans le sud de la Wallonie ([40]). Autre part, *cep* « piège » n'est attesté que dans les patois de la langue d'oc : le FEW (*loc. cit.*) cite le béarnais *cep* et, dans l'Aveyron, *cep* « piège à rats ».

Cep a donné lieu à des formes dérivées qui, toutes, se cantonnent dans les aires indiquées ci-dessus. Dans les parlers wallons modernes *rüsẹp* (Saint-Hubert), *ricèpe* (Givet) et *rsẹp* (Ardennes wallonnes) portent la signification « piège en fer dont les branches se referment » ([41]), tandis qu'une forme provençale *sepadel* « piège » (attestée au quinzième siècle) se continue en Provence (*cepadeù*) et à Toulouse (*sepadél*) et que, plus à l'est, dans les parlers alpins, on trouve *səpʊn* « grand piège » (Piedmont) et *sepoun* « souricière » dans les Hautes-Alpes, à Queyras.

Tout semble indiquer, donc, une profonde unité sur le plan du lexique entre les parlers wallons et ceux de la langue d'oc, unité qui a déjà été relevée et qui remonte, à en croire le témoignage de notre commentaire, à la plus haute époque.

**CHESE DEU,* sf. « église »

Edition, 565. 12-15 :

> '. . . si cum in ceste dolerouse païs u um art e desrobe e gastet nient les rois, ne les dus, car il unt cornes, il se defendroient, mais les povres cheses deu, les povres moines, les convers, les povres veves qui ne portent n'escu ne lance . . .'

Le scribe anglo-normand de *D 11,* ne comprenant pas dans son exemplaire un vocable qui, comme on le verra, n'a été vraiment caractéristi-

(38) Voir Godefroy, vol. II, 17 b-c ; Tobler-Lomm., vol. II, 119.

(39) Voir le FEW, vol. II, 691 b-692 b et A. Foulet, *Le Couronnement de Renard, poème du treizième siècle,* New York, 1929, surtout XXIII-XXIX.

(40) Voir le FEW, *ibid.* Il faut ajouter que J. Haust a signalé *cèp* « piège » (à loups, renards, souris, oiseaux, etc.) pour la région liégeoise ; voir *Dictionnaire liégeois,* Liège, 1933, 143 a.

(41) FEW, *ibid.*

que que des régions orientales de la France, écrit : *les povres choisi Deus,* en dépit du bon sens.

Le syntagme CASA DEI, employé seulement dans des contextes juridiques où il s'agissait de l'église en tant qu'édifice (et où il n'avait, partant, aucune valeur spirituelle) ou de l'église en tant que propriétaire foncier, a été caractéristique des documents carolingiens provenant des régions orientales de l'Empire, c'est-à-dire de celles qui feront partie de l'Allemagne moderne ([42]). Toutefois, il s'est prolongé un peu vers l'ouest, en pays gallo-roman, où il a laissé des avatars au moyen âge.

Bien que *Chaise-Dieu* survive comme nom de lieu à l'intérieur de la France, en Eure-et-Loire et dans la Haute-Loire ([43]), comme nom commun il n'a laissé de traces que dans les régions orientales, c'est-à-dire dans ces régions à la frontière de la Romania et de la Germania. Tous les exemples relevés par Godefroy (vol. II, 123 b-123 c) proviennent de l'est proprement dit, de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, et ils s'échelonnent de 1226 à 1288 ([44]). Toutefois, le mot est aussi wallon puisqu'il apparaît, sous la forme *chiesedeu,* dans un document de 1276 provenant de la Collégiale de St-Martin à Liège ([45]). C'est évidemment à ce dernier que se rattache *cheses deu* de notre commentaire, attestation qui devance d'une soixantaine d'années tous les autres exemples cités ci-dessus et qui est la seule à apparaître dans une œuvre littéraire, la seule à suggérer que *chese deu* a pu avoir une existence en dehors des milieux juridiques. Je veux dire que tous les autres exemples, sans exception, apparaissent dans des cartulaires et autres documents légaux. Je n'ignore pas que le clerc responsable de cette partie du commentaire a pu puiser ce mot dans le vocabulaire juridique de son temps qui, sans doute, lui était familier. Mais, dans le contexte général où il apparaît, il a l'air d'un mot quotidien plutôt que d'un terme technique ressenti comme tel.

Il faut ajouter qu'en écrivant *cheses deu* j'ai respecté la division en mots de *M.* Il va sans dire qu'il est impossible de déterminer si cette

(42) Voir, pour ces détails, le FEW, vol. II, 453.

(43) Voir *ibid.*

(44) Il faudrait y ajouter le meusien *chaise-Dieu* attesté à Bar-le-Duc en 1275 ; voir le FEW, vol. II, 449.

(45) Voir M. Wilmotte, 'Etudes de dialectologie wallonne : I. Le dialecte liégeois au treizième siècle' in *Romania,* vol. XVII (1888), aux pages 577, 578 et 583.

expression était sentie par notre auteur comme un syntagme libre ou comme un nom composé. Ce n'est qu'au siècle suivant (si tant est que l'on se fie à la division en mots des manuscrits) que l'on peut dire que l'avatar de CASA DEI est un véritable composé.

CREBE/CREBIE/CRIBE, sf. « crèche, mangeoire »

(i) Edition, 305. 1-3 :

> 'Et cil cui toz li munz ne pout comprendre giut toz el ventrissel d'une pucele e toz en la crebie des asnes.'

creche dans *D 11, cresce* dans *P.*

(ii) Edition, 664. 16-18 :

> 'De l'une part gist il en la crebe si cum petiz, si cum foibles. De l'altre part regne il en ciel si cum *Rex regum et Dominus dominantium . . .*'

creche dans *D 11.*

Cribe apparaît dans la partie A^2 du commentaire, attribuée également à l'initiateur. Edition, 843. 1-4 :

> 'Ki le voit si cum povre e bosoignus en la cribe gisant e entent que ceo est cil ki ciel e terre emple de sa richoise e de sa maistet, cil est *beatus.*'

crebe dans *D 11.*

Il est intéressant de noter que, cette fois, la leçon de *D 11* correspond, pour l'essentiel, à celle de *M,* ce qui nous encourage à attribuer toutes ces formes à l'auteur du commentaire et considérer *creche/cresce* comme des substitutions scribales.

Il n'est que de consulter Godefroy (vols. IV, 343 b et IX, 242 c-243 a), Tobler-Lomm. (vol. II, 1023-24) et le FEW (vol. XVI, 390 b-392 a) pour constater que les formes médiévales *crebe/grebe/creppe,* etc. (correspondant à *creche* français) se cantonnent, pour ce qui concerne la langue d'oïl, dans l'aire picarde ([46]). Pourtant, *crebe/cribe* a dû être aussi wallon puisque c'est dans la Wallonie, presque exclusivement ([47]), qu'on en trouve des avatars modernes avec /p/ finale ([48]), et c'est évidemment

(46) Un exemple de *guerbe* apparaît dans *Le saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure,* œuvre champenoise. Pourtant, puisqu'il se trouve dans un manuscrit messin, il n'est pas du tout sur qu'on devrait l'attribuer à l'original et, partant, à l'aire champenoise ; voir le FEW, col. 391 b.

(47) Le FEW (*ibid.*) cite aussi des formes rhénanes.

(48) *Ibid.* et L. Geschiere, *Eléments néerlandais du wallon liégeois,* Amsterdam, 1950, p. 87.

à cette aire wallonne que se rattachent les trois exemples de notre commentaire, attestations les plus anciennes de ce vocable qui a remplacé les continuateurs du latin PRAESEPE ([49]).

La configuration picarde-wallonne de l'aire de *creppe/crebe,* etc., fait croire à un emprunt au moyen néerlandais (*crebbe/cribbe*), ce qui est l'avis du FEW (col. 391[b]) ([50]). Toutefois, pour ce qui concerne les attestations wallonnes, une origine allemande (*Kripp*) ou rhénane (*krep*) n'est pas toujours à exclure ([51]).

ESTEISANT, part. prés. « étant debout »

Edition, 559. 9-11 :

> 'Unicorne est une beste qui mult est fiere si ad une soule corne en sa narine esteisant, mais tant est hardie que nule beste ne l'ose envaïr.'

eis de *esteisant* biffé, *estant* dans *D 11.*

Cette forme du participe présent est assez rare. En effet, elle n'a été attestée, à ma connaissance, que dans les textes anciens wallons et les patois modernes de la région wallonne. L. Remacle ([52]) a combattu avec raison la thèse de A. Scheler et de J. Haust selon laquelle *stesant, stensant* seraient le participe présent d'un verbe *esteser* (< *EXTENSARE). D'accord avec Grandgagnage et Feller, il y voit un congénère du verbe *steir* (< STARE). Pourtant, Remacle rejette, avec renfort d'arguments phonologiques, l'opinion de Feller que *steir* serait passé à la conjugaison inchoative. Pour expliquer la forme irrégulière du participe présent on n'a qu'à envisager une influence analogique de *djere* (< JACERE) avec lequel *steir* forme une paire indissoluble dans l'esprit des locuteurs.

Ce qui surprend, c'est que notre participe ne figure nulle part dans les dictionnaires de l'ancien français. Pourtant, il apparaît dans une œuvre wallonne bien connue, *Les Dialogues Gregoire.* Je le relève aux pages 17.11, 22.5, 68.9 de l'édition de Förster ([53]). Il faudrait signaler

---

(49) Pourtant, *presepe* apparaît dans le commentaire du Psautier, à la page 908.8 de mon édition. En dehors de notre texte il n'y a qu'un seul exemple de *presepe,* dans le *Roman de Rou* de Wace.

(50) D'après le FEW le français *creche* remonterait à l'époque franque.

(51) Voir Geschiere, *loc. cit.*

(52) Voir *Les Variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise,* Paris, 1944, 242-243.

(53) Voir W. Förster, *Li Dialoge Gregoire lo Pape,* Halle et Paris, 1876. Il faut dire que mon bilan ne prétend pas à être exhaustif.

aussi l'hapax *estisoient* (imparfait de l'indicatif) dans la traduction wallonne des épîtres de S. Bernard ([54]).

Il va sans dire que j'ai retenu la leçon de *M* malgré la révision du scribe-remanieur (dont la fonction principale a été de normaliser la langue du manuscrit) et malgré le témoignage de *D 11* : il est évident, dans ce dernier cas, que le scribe a préféré une forme commune à une forme régionale qu'il n'a sans doute pas reconnue.

**FROIER*, va. « égrener (les épis) »

Edition, 704. 11-15 :

> 'Nostre Sire avoit faim un jor e se Apostele froievent les espics si cum il alevent par ces cams. E noster Sire fu plus honorables, ne voloit mie si aler si froiant mais traist a un fier ki la estoit si.n voloit avoir des fiches.'

freiouent/fratant dans *D 11*.

Au moyen âge il n'y a qu'un seul exemple, outre celui du commentaire, du verbe *froier* avec la signification « égrener », dans la *Chronique* de Philippe Mouskés, au vers 29715 de l'édition de Reiffenberg :

> Jusqu'a l'aoust fu pris respis,
> C'on peust froiier les espis.

Godefroy (vol. IV, 155[c]-156[b]), qui reproduit ces deux vers, traduit à tort : « rompre, briser (les épis) », mais le FEW (vol. III, 783[a]) nous donne la traduction correcte : « égrener (les épis) ». Toujours d'après le FEW (*ibid.*) les continuateurs de l'ancien français *froiier,* employés dans ce sens spécial, n'auraient survécu que dans la partie orientale de la France : les Vouthons (Meuse) *froier* « froisser dans ses mains des épis pour en obtenir le grain », Metz, Nied, Château-Salins (Moselle) *frayœ* « battre les gerbes au fléau (sans les délier) ; frapper le chanvre pour en tirer les grains ». Il est évident que ces derniers sens (« battre au fléau ») correspondent de près au *froiier* attesté chez Mouskés, tandis que le premier (« froisser l'épi avec les mains ») correspond parfaitement au sens de *froier* dans notre commentaire.

Les exemples du commentaire fournissent le chaînon qui manquait dans la chaîne des attestations de *froier* « égrener ». Ils nous permettent d'envisager, au moyen âge, une aire sémantique s'étendant du Hainaut

(54) Voir A. Henry, 'Traduction en oïl de la déploration de saint Bernard sur la mort de son frère' in *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Pierre le Gentil,* Paris, 1973, 353-365. Cet article est réimprimé dans A. Henry, *Automne : études de philologie, de linguistique et de stylistique,* Paris-Gembloux, 1977, 77-94. *estisoient* y apparaît à la page 90, l. 75.

à la Lorraine ([55]), en passant par les patois wallons. Depuis, cette aire s'est rétrécie pour ne laisser que de rares îlots dans la partie orientale du nord de la France.

**HASCHERE,* adj. « perclus, estropié (?) »

Edition, 257. 17-258. 2 :

> 'Or ne nome il nului, mais quels que il soit, u paiens u sarrasinz, u rois u ducs, u riches u povres, u meseals u hascherez, *predicate Ewangelium omni creature.*'

Cette leçon est garantie par *D 11*. Une variante *harcherez,* qui semble correspondre de plus près, sur le plan phonologique, à l'étymon de base *HARMSKARA, apparaît dans *H*.

Tous les exemples de *haschere,* adjectif dérivé du substantif *haschere/aschere* que j'ai discuté plus haut, apparaissent dans les fabliaux de Gautier le Leu, jongleur du treizième siècle ([56]). Tobler-Lomm. donnent les gloses « torturé, éreinté, faible » à ces exemples.

D'après le FEW (dont l'information est empruntée à J. Haust ([57])) les adjectifs dérivés de *haschere* qui s'apparentent à *haschere* se cantonnent dans les patois de la Wallonie méridionale : le gaumais *hach'rôle* « encombrant (d'un objet) : qui se remue malaisément (d'une personne) », Neufchâteau *hach'riveux* « caduc, maladif, faible », *achœrnôle, achœrneûs* « estropié ». On peut ajouter que les adjectifs composés d'après *haschere* se limitent, à peu de chose près, à la même aire : Neufchâteau, gaumais *ahachière* « estropié », Bouillon *ahachire* « estropié, malade ».

Il apparaît que les sèmes principaux des formes modernes sont : (i) estropié (ii) maladif. Il me semble que la glose « maladif » ne traduit pas bien l'attestation du commentaire, étant donné que *hascherez* est en étroite liaison avec *meseals* qui a, lui-même, un sens spécifique. Je propose, donc, la glose « estropié, perclus » qui a la spécificité requise, me semble-t-il, par le contexte. Bien entendu, je ne nie pas que cette glose ne soit pas la seule possible et qu'il n'y ait risque à proposer, pour un vocable attesté au douzième siècle, une signification qu'ont ses congénères dans les patois modernes.

---

(55) On peut assumer que les formes lorraines citées par le FEW continuent une aire ancienne.

(56) Voir Tobler-Lomm., vol. IV, 950.

(57) Voir le FEW, vol. XVI, 172 et J. Haust, *Etymologies wallonnes et françaises, op. cit.,* 136-137.

Comme je l'ai déjà dit, les adjectifs modernes se cantonnent, pour la plupart, dans le sud de la Wallonie, région à laquelle appartiennent également les réflexes modernes du substantif *haschere* ([58]). Si l'on y ajoute les dérivés verbaux et nominaux de *haschere* dans les patois lorrains ([59]), il ressort que toutes les formes dérivées de *haschere* appartiennent aux patois de l'est du domaine gallo-roman. En effet, la configuration de l'aire de ces dérivés tend à faire croire qu'ils sont surtout lorrains, avec un léger prolongement vers le nord en territoire wallon.

Dans un article consacré au jongleur Gautier le Leu ([60]), Mme Rita Lejeune a soutenu, à partir des toponymes apparus dans les fabliaux de Gautier, que ce poète est d'origine hennuyère, plus précisément qu'il habitait les environs d'Ath. Toutefois, ses poèmes témoignent en même temps d'une connaissance de sa part de la région orientale de la Wallonie, de Tongres, Looz, Saint-Trond, Dinant, Saint-Hubert et de Blanchimont (près Stavelot). Il ne ressort pas clairement de l'article de Mme Lejeune pourquoi ces allusions précises doivent être négligées lorsqu'il s'agit de préciser la « patrie » de Gautier. En effet, l'existence dans son œuvre du vocable *hasqueret* permet de se demander si la thèse de Mme Lejeune ne devrait pas être étudiée de plus près.

HEFMODER, sf. « sage-femme »

Edition, 427. 3-5 :

> 'Tu m'as bien fait parant que tu me voels car tu m'as hors trait del ventre ma meire. *Tu non obstetricis manus,* nient les mains de la baille, de l'hefmoder.'

M a la leçon *del hesmoder* qui a été exponctuée par le remanieur du MS., *del hefmoder* apparaît dans *D 11.*

Il faut ajouter, aussi, que là où le MS. Morgan a la leçon suivante, à la page 67. 15-17 de mon édition :

> '*Obstetrices* ceo sunt les balles qui les enfanz reçoivent quant il naissent. Celes furent en Egypte si vint li rois Pharaon si lor comanda . . .'

leçon qui correspond, pour ce qui concerne l'essentiel, à celle de *H, D 11* donne un texte sensiblement différent où apparaît le mot *hefmoder* :

> '*Obstetrices* sunt les baldestrotes ke vus apelez hefmoder. Celes furent.'

(58) Voir plus haut, 9-10.
(59) Voir le FEW, *ibid.*
(60) Voir 'La patrie de Gautier le Leu' in *Moyen Age,* vol. XLVII (1937), 1-21.

D'après le *Deutsches Wörterbuch* ([61]) *heve-/hefmoder* sont des formes néerlandaises correspondant au haut-allemand *Hebemutter* « sage-femme ». L'existence, dans le commentaire, de *hefmoder* — mot qui n'a été attesté, à ma connaissance, dans aucun autre texte roman — fait croire que notre auteur wallon connaissait, dans une certaine mesure, un des dialectes bas-allemands, sans doute celui du territoire flamand moderne. On ne devrait pas s'en étonner, étant donné qu'il appartenait, à mon avis, à l'entourage du comte Thierry de Flandres et que c'est ce dernier qui l'a encouragé à composer un commentaire du Psautier en l'honneur de sa fille Laurette ([62]). Rien, dans ces circonstances, ne devrait nous porter à croire que *hefmoder* a appartenu au dialecte wallon du douzième siècle en général. Nous avons affaire, peut-être, à un vocable de l'idiolecte de notre auteur, pérégrinisme qu'il a osé placer dans le commentaire mais qui n'a pas eu de lendemain. Toutefois, rien ne prouve que cette hypothèse est juste. *Hefmoder* a pu mener, au douzième siècle, dans le territoire wallon, une vie plus large, et à cause de ce manque de certitude j'ai préféré l'inclure dans mon inventaire de mots wallons.

La forme *hesmoder* de *M* (variante qui n'apparaît pas dans les colonnes du *Deutsches Wörterbuch*) est le résultat, sans doute, d'une confusion entre *f* et *s* bien connue dans les manuscrits du moyen âge. Je l'ai rejetée, donc, en faveur de la leçon de *D 11* qui est conforme aux attestations germaniques et que garantit, d'ailleurs, l'*hefmoder* de *D 11* dans le passage précité correspondant à la page 67 de mon édition.

LACEL, sm. « lait »

Edition, 713. 12-18 :

> '*Soror nostra parvula est et ubera non habet.* Nostre soer est petite si n'ad nient de mameles. Car ele estoiet encore tote en un pøu des disciples que noster Sire avoit convertiz, si n'estoit encore mie venue avant la doctrine del Seint Ewangelie dunt nos bumes le lacel de seinte foiz e de veraie creance, dunt seinte glise criut e multeplia si cum li enfant des mameles lur meires.'

La leçon est garantie par *D 11*.

Lacel est de nos jours typique des patois de l'est du domaine gallo-roman, de la Wallonie à la Suisse romande en passant par la Lorraine et la Bourgogne. Les seules attestations à l'ouest de cette bande étroite

(61) J. et W. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, vol. IV, Leipzig, 1878, col. 720.
(62) Voir *A Study and part edition . . ., op. cit.*, LXXVII-CXV.

orientale sont celles du patois de Mons ([63]). On en peut dire autant pour l'ancien et le moyen français, les exemples apparaissent dans un document liégeois, un texte de la Flandre, des textes messins, bourguignons et suisses (Neuchâtel, Fribourg). L'intérêt de notre exemple wallon est qu'il date de beaucoup d'avant les premières attestations connues jusqu'ici et fait croire que l'aire de *lacel* est assez ancienne.

**PANISEL,* sm. « petit pain »

(i) Edition, 238. 9-12 :

> 'Il vos saneve vos malades, il resusciteve vos mors, il vos doneve a cinc mil homes assez a mangier de cinc panisels e dous peissuns, il vos torna vostre ewe en vin.'

panisaus *H*, panelez *D 11*.

(ii) *Panisels,* cas oblique du pluriel, apparaît également au folio 206ᵃ de *L*.

Ce vocable n'a pas été attesté jusqu'ici pour l'ancien français et, partant, il ne trouve pas de place dans les dictionnaires de Godefroy et de Tobler-Lomm. Toutefois, le FEW (vol. VII, col. 546ᵃ) a retenu le mot *pannehal,* apparu dans un document liégeois de 1401 et que continue *pan'hê* « petit pain pétri au lait » du liégeois moderne ([64]). Il faut y ajouter *panheaux,* attesté dans un document de Roanne (La Gleize) de 1544 : *et lui demande vii pan de panheaux et demi* . . . ([65]). Pour ce dernier exemple Remacle semble accepter la glose proposée par Haust pour *pan'hê* du liégeois moderne.

Il est évident que les formes citées par le FEW et par Remacle ne sont que des avatars, avec l'/h/ secondaire typique du liégeois, d'un ancien *panisel(s)* qui trouve sa première attestation dans notre commentaire du Psautier et qui devrait être considéré exclusivement wallon. La filiation phonologique entre *panisels* et les attestations modernes est des plus sûres ([66]).

Toutefois, rien ne nous dispose à accepter, d'emblée, la glose « petit pain pétri au lait », ni pour *panisels* du commentaire ni, me semble-t-il, pour l'exemple cité par Remacle. En effet, *panisels* me semble, à peu

---

(63) Voir, pour tous ces détails, le FEW, vol. V, 113 b.

(64) Cette glose est proposée, en effet, par J. Haust : voir son *Le dialecte wallon de Liège : Dictionnaire liégeois,* Liège, 1933, p. 454.

(65) Voir L. Remacle, *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize), 1492-1794,* Paris, 1967, p. 297.

(66) Voir L. Remacle, *Les Variations de l'h secondaire . . ., op. cit.,* 107-108.

de chose près, un synonyme de *pain,* correspondant au PANIS dans le passage de la Vulgate où il s'agit de la multiplication des cinq pains et des deux poissons : qu'il s'agisse d'une espèce spéciale de pain, rien ne nous autorise à le dire. On peut admettre, à la rigueur, que *-isel* a une certaine valeur diminutive (ou hypercoristique) et qu'on doit traduire « petit pain », comme je l'ai fait, mais on doit avouer que cette traduction ne s'impose pas directement à partir du texte de l'évangile de St Mathieu.

On dirait, en fin de compte, que *panisel* « petit pain », sans plus, a subi une spécialisation sémantique dans le patois liégeois moderne.

**RELING,* sm., « nappe de neige, de glace fondues »

Edition, 294. 14-15 :

> '*Torrentes* ço sunt ewes qui vienent ruiant si cum acruites de pluies ut de relings de glaces e de nois . . .'

D 11 a la leçon suivante : *si cum cretines de plusurs u de relinges.* Chez Godefroy il y a quatre exemples de *reling/-eng/-in* au sens de « dégel, temps de dégel » ([67]) dont tous proviennent d'une aire assez compacte comprenant les Flandres, le Hainaut et la Wallonie proprement dite : les *Chroniques* de Froissart ([68]), un document tournaisien de 1434-35, la *Chronique* de Chastellain et un privilège liégeois de 1548. On voit que la première attestation de ce vocable ne date que du quatorzième siècle, environ deux cents ans après l'initiation de notre commentaire du Psautier. D'ailleurs, la signification de *relings* dans notre commentaire est sensiblement différente de celle des exemples connus jusqu'ici. Notre auteur parle de torrents, constitués soit par des amoncellements (*acruites*) d'eaux de pluie, soit par des amoncellements de *relings de glaces e de nois* : notre traduction « nappe de neige, de glace fondues » semble être la seule qui s'impose, la glose « dégel » ne conviendrait nullement. Il s'agit, en somme, des eaux *restées* après le dégel. *Reling* s'intègre, de la sorte, dans toute une série de mots en liégeois moderne qui se terminent par *-in* et qui portent la signification « résidu,

---

(67) Voir vol. VI, 766 c. Un emploi figuratif de *relin,* cité par Godefroy, apparaît dans *Li Ars d'Amour* : 'Li relins enporte une maniere de molece de cuer par lequele li cuers s'aoeuvre, par coi li ames entre dedens li.' Cet emploi présuppose un *relin* = « dégel ».

(68) Le dernier éditeur des *Chroniques* rejette la traduction de *relin* suggérée par Godefroy et propose la glose « bruine », sans pour autant la justifier ; voir G. T. Diller, *Froissart : Chroniques,* Genève et Paris, 1972, 871 et 983.

ce qui reste » : voir *frouhins/poûfrins* « menus déchets », *gadrins* « effondrilles, lie, marc », *ris'lins* « déchets de paille râtelés après la moisson » cités par Haust ([69]).

Tous les exemples de *reling,* y compris celui du commentaire, ont en commun les notions (i) neige, glace et (ii) qui fond, ce qui les apparente directement au verbe moyen néerlandais RISLEN « il tombe de la neige fondue » dont ils ne sont que des avatars ([70]). Toutes les autres formes verbales et nominales auxquelles RISLEN a donné lieu ([71]), à part le verbe *resler* « dégeler » attesté chez Cotgrave en 1611, ont dévié sensiblement de cette signification primitive. *Resler* a le sens « grésiller » chez Froissart, et les réflexes de ce verbe dans les patois wallons modernes portent, sans exception, le sens « geler blanc ». Les dérivés nominaux de *resler,* typiques des patois wallons mais se prolongeant dans les patois lorrains, ont, avec une seule exception (*reslet* chez Froissart a le sens « légère rosée »), la signification « gelée blanche, givre ». Donc, outre la signification primitive, trois sens : (i) grésiller, (ii) gelée blanche/geler blanc, (iii) légère rosée. Ce dernier, attesté à date assez ancienne, reste toujours assez proche du sens primitif : la rosée est, souvent, blanche comme la neige et, comme la neige qui fond, elle est humide. On pourrait en dire de même de la gelée blanche à l'heure du dégel. Seul *resler* « grésiller » semble vraiment s'éloigner du sens primitif en négligeant le sème « fondu, qui fond » impliqué dans l'étymon néerlandais.

Les réflexes modernes de RISLEN suggèrent une aire dont le centre est la Wallonie, avec des prolongements vers le sud-est en Lorraine et vers l'ouest, en Hainaut et dans les Ardennes françaises. Les témoignages anciens de *reling,* de *resler* et de *reslet* font croire que cette aire n'a guère varié depuis le haut moyen âge.

VIEZINE/VEZINE/VIECINE/VIZINE, sf. « la vétusté, l'état chronique de quelque chose »

Puisqu'il s'agit ici d'un mot rare, comme on le verra, je citerai tous les cas apparus dans la partie du commentaire contenue dans *M,* texte que j'ai déjà édité.

---

(69) Voir *Dictionnaire liégeois, op. cit.,* 282, 284, 260.

(70) Voir le FEW, vol. XVI, 727 b-728 a, qui, pourtant, ne consigne pas les attestations de Godefroy.

(71) Voir le FEW, *ibid.*

(i) Edition, 409. 4-6 :

> 'Ci departez si faitement *verba delictorum meorum.* Que ço soit dit *ex parte ecclesie* solunc ce que ele est entouchiee de la viezine *veteris Ade,* del viez Adam.'

solunc . . . Ade, inclusivement, ajouté par h^2 sur grattage. *viezine* est garanti par *D 11.*

(ii) Edition, 518. 11-15 :

> 'Nos soliuns estre vestu *vetustate Ade,* de la vezine Adam, mais *Christus novus homo supervestivit nos novitate sua.* Li noveals *Christus* nos donat noveals dras *immortalitatis* en cui il turnerat *mortalia corpora nostra.'*

On lit dans *M v^iezine* : l'*i* a été ajouté au-dessus de la ligne par le scribe secondaire, h^2. La leçon est garantie par *D 11.*

(iii) Edition, 626. 1-5 :

> '*Inveteraverunt ossa mea.* Car il deveroit la viezine de ses pechiez jus metre si deveroit devenir fors e juvenes par pure confessiun e reçovre la force e la purté de vie qui est segnefiee par les os, car es os est la force.'

La leçon est garantie par *D 11, P.*

(iv) Edition, 799. 2-5 :

> '*In humanitate* furent nos enfermetez *qui[a] vetus homo noster,* noster viecine que nos traisimes de Adam, *ille vetus homo simul crucifixus est.* Cele viezine fu crucifiee avoec lui *in corpore suo super lignum.'*

La leçon est garantie par *D 11.*

(v) Edition, 879. 11-17 :

> 'Nos estiums mult empiriet par la vizine d'Adam si n'avoit Deus cure de nos, si nos emmenoit li diables avoec lui a sa dolur e a sa lastet. Mais Deus nos lava e esnia par le novel Adam *Jhesum Christum in sanguine testamenti sui* dunt il nos seintefiad el seint baptesme, dunt nos summes lavet e expurgiet *de fermento malicie et nequitie in azimis sinceritatis.'*

La leçon est garantie par *D 11.*

Le même vocable apparaît dans *L,* sous la forme *vezine/vezeine,* corroboré dans tous les cas par *R* et *D 12* :

(i) fol. 111^b : '. . . la vezine e la suerte des pechez . . .'

(ii) fol. 111^b : '. . . esmundé de la vezine e de la suerce de lur males vices.'

(iii) fol. 220[a] : 'Despoilez vos de la vezine Adam.'

(iv) fol. 222[d] : '. . . la vezine Adam . . .'

(v) fol. 226[d] : '. . . lavez sunt de la vezine Adam . . .'

Il est évident que, dans tous les passages cités, *viezine,* etc. (< VETUS + -INA) traduit la notion de la vétusté, de l'état chronique du genre humain avant sa régénération et sa rénovation par Jésus-Christ.

En dehors des exemples apparus dans le commentaire pour Laurette d'Alsace, il n'y a, que je sache, qu'une seule attestation de *viezine* pour l'ancien français, dans le commentaire du Psautier contenu dans le MS. B.N. Richelieu 963 ([72]). Or, ce dernier commentaire, dont le texte se retrouve dans le MS. Pierpont Morgan 337, serait basé, d'après M. C. J. Liebman, sur le commentaire dédié à Laurette d'Alsace ([73]). J'ai comparé moi-même les deux commentaires et j'en ai conclu que l'hypothèse de Liebman semble juste. Si tel est le cas, il est vraisemblable que le compilateur du texte contenu dans le MS. Morgan 337 n'a fait que puiser *viezine* dans sa source, c'est-à-dire le commentaire pour Laurette d'Alsace. En somme, on pourrait soutenir que les attestations écrites de *viezine* appartiennent sans exception au commentaire pour Laurette et, pour être plus précis, à l'initiateur wallon de ce commentaire.

On dirait que *viezine* a été toujours un vocable strictement localisé. Toutes les attestations modernes citées par le FEW ([74]) appartiennent aux patois wallons : Malmedy *vizène* « vieille nippe », Verviers *vîzènes* « toutes sortes de vieux habits », Jalhay (près Verviers) *vîzines,* Bastogne, Faymonville (près Malmedy) *vîsène,* Sourbrodt (près Bastogne) *vîzènes* « vieilles herbes séchées sur pied ». On notera que ces deux premières significations correspondent de près à la nuance contextuelle de *vezine* à la page 518 de mon édition et au folio 220[a] de *L.*

On peut dire qu'au douzième siècle *viezine* avait le sens général « vétusté » que suggèrent la plupart des exemples de notre commentaire mais que, déjà, tendait à se dégager sur le territoire wallon la signification plus concrète et légèrement péjorative « vieux habits » qu'il conserve de nos jours dans les patois wallons.

---

(72) Voir Godefroy, vol. VIII, 233 a.

(73) Voir 'Remarks on the manuscript tradition of the French Psalter commentary' in *Scriptorium,* vol. XIII, i (1959), 61-69, surtout 61, n. 1.

(74) Vol. XIV, col. 364 a.

VINACES, sf. (?) pl. « lie du vin »

(i) Edition, 126. 17-127. 1 :

'*Torcular* ço est pressoirs dunt un presse les vins, si est ses mestiers qu'il depart le vin des vinaces. El pressoir met um tot emsemble e le vin e les vinaces, mais la se departent.'

La leçon *vinaces* est garantie, les deux fois, par *H* et *D 11.*

(ii) *L,* fol. 166[a] :

'Car ensi ad li saint baptismes e ses vins e ses vinaces, sun oile e s'amurche . . . car ne sunt mie tut salf li baptizié.'

(iii) *L,* fol. 167[b]-167[c] :

'*Aqua contradictionis* signifie cels qui contre les comanz e les establissemenz de saint eglise sunt. La provat Deus ses amis. La veit il qui est vins e qui vinaces, qui est oiles e qui amurches (voir n. 75), ceo est la fundrille de l'oile. Tut ceo desraisnet li presseors. El presseor est li jugemenz. La devient vins qui vin deit estre e oiles qui olie deit estre, vinaces e amurches qui le deit estre.'

(iv) *L,* fol. 165[d] :

'Encore i sunt les vignages, encore i est l'amurche que heom gette fors . . .'

Il est clair que *vignages* est l'équivalent de *vinaces* dans la partie A[2] du commentaire, étant donné qu'il est étroitement associé ici, comme *vinaces* ailleurs, avec *amurche* « résidu de l'huile » ([76]). Pour ma part j'y vois, non pas un synonyme de *vinaces,* mais une lecture fautive de ce dernier.

Vinaces n'a pas été attesté jusqu'ici pour l'ancien français. En effet, bien que les continuateurs de VINACIA « lie, résidu du vin » soient bien vivants dans les patois occitans, depuis le Val d'Aoste jusqu'à la frontière espagnole, pour la langue d'oïl on n'a repéré que le mot *vinaas* « résidu du vin converti en eau-de-vie » à Gondecourt, près de Lille ([77]). Il me semble qu'on a affaire, ici, à encore un de ces vocables que les dialectes picard et wallon ont partagés avec la langue d'oc ([78]) et dont l'aire septentrionale s'est rétrécie au point de ne laisser qu'un seul îlot dans le nord de la France.

---

(75) L'*r* de *amurches* a été ajouté au-dessus de la ligne.

(76) Voir l'entrée qui suit.

(77) Voir, pour ces détails, le FEW, vol. XIV, 479 b. *Vinasse* « eaux résiduaires provenant de la distillation des liquides alcooliques », attesté pour la première fois en français en 1808, est sans doute un emprunt à l'occitan.

(78) Voir la note 10.

A² : *Mots figurant dans le commentaire des psaumes XXXVI à L et LXVIII à C*

AMURCHE, sf. « résidu de l'huile, lie de l'huile »

Les quatre attestations de ce vocable dans *L* apparaissent dans les trois passages cités à la page 293.

Du point de vue sémantique il apparaît que notre glose est la bonne. On voit que notre auteur envisage les préceptes et les cérémonies de l'Eglise (parmi lesquelles le baptême) comme autant de preuves au moyen desquelles Dieu sépare les bons des mauvais, les élus des perdus : ceux-là sont comparés aux produits purs, le vin et l'huile, tandis que ceux-ci ne sont que des sous-produits impurs, la lie du vin et de l'huile. Du point de vue formel un doute persiste. Devrions-nous accepter la division des mots du manuscrit et lire *la murche, sa murche* aux folios 165[d], 166[a] de *L* ? Je pense que non. Les deux exemples au folio 167 du même manuscrit prouvent que nous avons bien affaire à une forme *amurche* et rien ne nous prédispose à accepter la coexistence des deux formes *amurche* et *murche* dans la langue de notre auteur, du moment que les fausses analyses du genre *sa murche* sont des plus communes. Donc, *amurche* « résidu de l'huile ».

C'est, à ma connaissance, la première fois qu'on trouve un continuateur du latin AMURCA avec conservation de la voyelle initiale. D'après le REW (433) AMURCA « lie de l'huile » survit dans les dialectes de l'Italie du nord, en rhéto-roman, en catalan et en Sicile, sous les formes diverses *morka, morke, morca,* etc. Il en va de même de la variante AMURGA qui, dans les dialectes italiens (surtout ceux du sud) et en espagnol, présente les formes *murga, morga,* etc. En outre, toujours d'après le REW, c'est AMURCA qui est relayé par le roumain *murg* « brun, brun qui tire sur le rouge » et par l'albanais *murk* « sombre, noir, gris ». Toutes ces formes, sans exception, attestent du fait que la voyelle initiale du mot latin a été sentie comme faisant corps avec l'article défini féminin.

Il semblerait, donc, que seul parmi les patois gallo-romans, le wallon aurait conservé un mot assez rare et sans doute archaïque du lexique roman commun, et, d'ailleurs, sous sa forme primitive. En effet, comme l'a démontré le FEW (vol. I, col. 91 a), *mourcho* « lie de l'huile » du provençal moderne (< *AMURCULA) semble être un emprunt aux patois italiens avoisinants, tant par sa forme que par son aire d'extension assez restreinte (attesté à Nice et dans le Var).

Pour conclure, le wallon *amurche* constitue encore un témoignage parmi d'autres de la situation assez spéciale du wallon parmi les dialectes de la langue d'oïl.

ARTIU/ERCEU/HERCIEU, sm. « champ de labour fraîchement défriché (?), guéret »

(i) Edition, 744. 13-16 :

> 'Si cum dist Salomon : *Propter frigus piger arare noluit. Mendicabit ergo estate et non dabitur ei.* Ceo est, li pereceuz ne voelt en iver [arer] en artiu por le froit, e en estet ira il mendier si ne trovera ki rien li doinst.'

Dans *M en artiu* a été biffé et *aler a la charrue* ajouté au-dessus par le scribe secondaire, h^2. *Arer* est pris à *P* qui présente un texte différent :

> '. . . ne v. en iver arer les ertuz e en esté . . .'

D 11 a la leçon suivante :

> '. . . ne voleit en iver arrer pur le freit . . .'

C'est-à-dire que le scribe de ce manuscrit a tout simplement omis *en artiu,* lecture qui lui était sans doute peu familière, comme il le fait dans le cas de notre deuxième exemple.

(ii) *L,* fol. 150^b-150^c :

> '. . . que nuls fruiz ne nuls laburs qu'il eüssent fait en erceu ne lur vint a prou.'

Même leçon dans *R,* fol. 145^d. *D 12* omet *en erceu.*

(iii) *D 13,* fol. 19^b-19^c :

> '*Exibit homo ad opus suum et ad operationem suam usque ad vesperam.* Li diable sunt fuit e repunt, nen osent avant venir, ne osent nul produme envaïr apertement. Ore voist en herciu li bons heom qui est *homo,* ki reisun ad en sai, voist overer, facet sun espleit, facet bones oevres, queret la salu de sa alme, voist *ad operationem suam usque ad vesperam . . .*'

Il ne me semble pas que notre *artiu* s'apparente à l'hapax ancien français *artuit,* ce dernier ayant le sens « dette, devoir du serf envers son seigneur » ([79]). C'est, en effet, l'attestation la plus ancienne en français médiéval d'une forme qui a laissé des traces dans les patois wallons anciens et modernes. Dans le médicinaire liégeois du treizième siècle

(79) Voir Godefroy, vol. I, 415 et Du Cange, *Glossarium Novum,* vol. I, 318. Du Cange rattache ce mot, non sans fantaisie peut-être, au grec ἄρτος « pain ».

contenu dans le MS. 815 de Darmstadt J. Haust relève la forme *artiwe*, nom masculin qu'il traduit « guéret, terre labourée non ensemencée ». Haust signale en même temps l'existence, dans les archives liégeoises de 1468 à 1475, de *arty, artil* avec la même signification, et pour le wallon moderne les formes suivantes : *årtî* (Villers - S. Gertrude), *òrtu* (Jalhay) ([80]), *ârtu* (Wanne, Robertville, Faymonville) ([81]).

Quant à l'étymologie de ce vocable, tant Haust que Legros le renvoient à la forme gauloise *ARTĪCA, ce qui me semble assez curieux. En effet, s'il s'agissait de *ARTĪCA, l'on s'attendrait à trouver des réflexes de l'A finale dans les formes écrites du moyen âge. Mais, comme on l'a vu, on a soit *arty*, soit *artil* dont le dernier, avec la graphie inverse *l* pour *u*, semble correspondre parfaitement à *artiu* de notre commentaire. Sans doute il y a *artiwe* du médicinaire liégeois où il semble, à première vue, qu'on trouve une semi-voyelle [w] remplissant l'hiatus entre une voyelle tonique /i/ et une voyelle finale d'origine étymologique ([82]). Toutefois, il faut se rappeler que *artiwe* est un nom masculin dans le médicinaire, ce qui ne cadre pas avec un étymon *ARTĪCA avec désinence féminine. D'ailleurs, la voyelle tonique *u* des formes modernes citées par Haust ne saurait guère s'expliquer à partir d'une forme *ARTĪCA. Tout suggère que dans *artiwe e* est adventice, comme il l'est souvent dans le MS. 815 de Darmstadt ([83]), et que *w* est une graphie pour la voyelle [u], dernier élément de la diphtongue [iu̯]. En somme, tout milite contre une explication de *artiu*, etc., à partir de *ARTĪCA. Je voudrais proposer un étymon *ARTĪCU dont j'essaierai de préciser les rapports, tant étymologiques que géographiques, avec *ARTĪCA.

Comme l'on sait, *ARTĪCA n'a laissé de traces que dans la langue d'oc et les dialectes catalans et aragonais. ARTIGA, qui laisse voir le stade /-g-/ < (/k/ entre voyelles) où se sont arrêtés les patois occitans,

(80) Forme signalée également par E. Legros, à côté de *ârtû* ardennais : voir 'Wespa « déchets de paille », archaïsme de l'Ardenne liégeoise' in *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques*, vol. IV, Paris, 1952, 163-168, surtout à la page 164.

(81) Voir, pour tous ces détails, J. Haust, *Médicinaire liégeois du XIIIe siècle et médicinaire namurois du XVe siècle*, Liège, 1941, 62-63.

(82) Cette introduction de [w] entre deux voyelles en hiatus est, comme l'on sait, un trait caractéristique des patois wallons et lorrains ; voir C. Bruneau, *Etude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, 1913, 317-337.

(83) A la page 20 de son édition, Haust signale ce trait scribal qui se laisse voir dans *boke* (bouc), *larecine, cocke* (coq), *touste* (tôt), *viente* (vingt), etc.

commence à apparaître dans les chartes confirmant la donation d'une parcelle de terre aux religieux du couvent de Moissac ([84]) : *Finis autem huius honoris ex altera parte de illa artiga de orbo usque in illa gutta de vulpe.* Du Cange traduit « modus agri », ce qui semble entièrement raisonnable, mais ajoute : « ac fortassis montuosi, a Saxonico *artizan* 'ascendere, scandere' », ce qui a l'air plutôt fantaisiste. Pour le pays catalan ARTIGA est attesté dans une charte de 1150 avec la signification « incultus ager ad culturam redactus, recens proscissus », et la même signification devrait être donnée à ARTIQUOS, cas oblique pluriel de ARTIQUUS, apparu dans une charte de 1341 provenant de la région de Cabrerolles (Hérault) et qui, d'après Du Cange, devrait être lu, peut-être, ARTIGOS ([85]). On devrait y ajouter les formes apparentées ARTIGALIA « modus agri » et ARTIGIA « ager recens in culturam redactus » ; la première apparaît dans une charte landaise de 1136, la dernière dans une charte de 1273 provenant de la Gironde ([86]).

L'ancien occitan *artiga* survit dans les patois modernes : le béarnais *artico* et le limousin *artigo/artijo* « terre défrichée » et le quercyois *artigau, artigal* « plaine entre deux cours d'eau » ([87]). Il faut signaler, pour appuyer l'argument qui va suivre, que le témoignage de la toponymie prouve aussi que ARTIGA n'a été cantonné nullement dans le domaine gascon (où il apparaît, il est vrai, dans un nombre assez considérable de toponymes) mais qu'il a dû être courant dans le Limousin, en Auvergne, et jusque dans le Var ([88]).

Jusqu'ici on a cru que ARTICA, forme de base, était un substantif ([89]). Cela se pourrait. Toujours est-il que notre *artiu* wallon, qui lui est évidemment apparenté, devrait nous permettre de préciser le statut de ARTICA. Si ce dernier est, en effet, un substantif, je propose d'y voir le pluriel neutre de cet ARTICU qui a laissé des traces dans la région wallonne ([90]). C'est-à-dire que ARTICU, et non ARTICA, forme secon-

(84) Voir Du Cange, *Glossarium,* 742.
(85) Voir, pour ces détails, Du Cange, *Supplément,* 316, 318.
(86) Voir Du Cange, *Glossarium,* 742-3 et *Supplément,* 317.
(87) Voir, pour ces détails, G. Rohlfs, *Le gascon : études de philosophie pyrénéenne,* 2e édition, Tübingen, 1970, 51.
(88) Voir A. Dauzat et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France,* Paris, 1963, 30.
(89) Voir Rohlfs, *loc. cit.* et J. Hubschmid, *Pyrenaenwörter vorromanischen Ursprungs,* Salamanca, 1954, 19.
(90) Inutile de dire que les cas de noms neutres au pluriel interprétés comme des noms féminins au singulier sont nombreux dans l'histoire des langues romanes.

daire, devrait figurer à l'en-tête de l'article 686 a du REW de Meyer-Lübke. Il y a, cependant, une autre manière d'envisager les faits qui, d'ailleurs, ne change rien à cette dernière contestation. On pourrait postuler que, loin d'être un substantif, notre ARTICA n'est rien d'autre qu'un adjectif féminin correspondant à ARTICU masculin. Pour rendre compte de la substantivation de ces adjectifs on pourrait partir des syntagmes PRATA *ARTICA, PRATUM *ARTICUM, le premier courant dans le pays d'oc, le dernier dans la partie septentrionale du domaine gallo-roman, d'où, par ellipse du premier élément (91), *ARTĪCA, *ARTĪCUM.

Quoi qu'il en soit, et j'avoue qu'on reste toujours dans le domaine de l'hypothèse, il semble qu'on devrait rechercher une racine *ART-/ *ARTIC- d'où cet adjectif/substantif latin aurait été tiré. D'après Rohlfs (92), qui semble ignorer l'existence de nos formes wallonnes, ARTICA remonterait à une racine ibère apparentée au basque *arte* « chêne vert », de même que le languedocien *garrica* « terre inculte » provient de *garric* « chêne ». Pour expliquer l'évolution sémantique de ARTICA le savant allemand fait remarquer :

> 'Le passage du sens « bois de chênes verts » au sens « terre défrichée » s'explique, quand l'on se rappelle que, dans les terres incultes ('garrigues') du Midi de la France et de l'Espagne du Nord, les chênes verts abondent . . .'

Cette hypothèse a le mérite d'expliquer, en effet, l'existence de *artiga, artica* « terre récemment défrichée » en aragonais et en catalan où l'influence ibère se serait fait également sentir. Toutefois, il faut se rappeler en premier lieu que *ARTICA a existé sur tout le littoral du Midi et jusqu'en Auvergne, ce qui rend l'hypothèse ibère un peu moins probable. En deuxième lieu, que *ARTICUM a laissé des traces dans le wallon, si tant est que notre *artiu* s'apparente à *artigo* occitan, comme il apparaît du point de vue sémantique et phonologique. Evidemment, toute influence ibère est hors de jeu dans ce dernier cas. S'il s'agit d'un élément du substratum, on pensera donc à un substratum dont l'influence aurait été susceptible d'agir sur tout le territoire gallo-roman, c'est-à-dire au gaulois. Partant, je suis enclin à accepter, avec Hubschmid (93), que nous avons bien affaire ici à un élément gaulois, mais non pas tant à un substantif *ARTIKA qu'à une racine gauloise dont

(91) Voir, pour d'autres cas d'ellipse dans la partie agricole du lexique roman, l'histoire des mots français *fromage, foie, pêche* et, en effet, *champ*.

(92) *Loc. cit.*

(93) *Loc. cit.*

*ARTICA/*ARTICUM, adjectifs ou substantifs, auraient été tirés. On peut croire que *ARTICUM/*ARTICA, intégrés au lexique gallo-roman commun dès la plus haute époque, avaient eu une tendance générale à disparaître à l'époque pré-littéraire pour ne survivre que dans le Massif Central et sur la périphérie du domaine gallo-roman - Wallonie, Provence, Languedoc et, bien sûr, dans le territoire gascon d'où *ARTICA aurait rayonné jusque dans les dialectes romans au-delà de la frontière. C'est-à-dire que nous sommes en présence d'encore un vocable que le wallon aurait partagé avec l'aire occitane, à l'exclusion des autres dialectes médiévaux de la langue d'oïl.

Il reste à examiner deux questions : la relation entre les formes écrites wallonnes et celles du wallon parlé d'aujourd'hui, et l'orthographe des formes attestées dans les autres manuscrits de notre commentaire.

Pour apparenter *artiu* (*artiwe, artil*) aux formes modernes avec [u] finale citées ci-dessus, on n'a qu'à postuler l'interversion de la diphtongue primitive [iu̯] en [ui̯], développement normal en français (94), et la réduction [ui] > [u] caractéristique des dialectes lorrain et wallon (95). Pour rendre compte de l'ancien liégeois *arty,* de même que de *årtî* moderne, on songera peut-être à la réduction de la diphtongue primitive [iu] à [i] devant /s/ flexionnel et l'extension de cette voyelle au singulier par analogie (96).

Comme je l'ai déjà dit, on trouve dans les manuscrits anglo-normands de notre commentaire les formes *erciu, herciu* et dans *P,* d'origine continentale, *ertuz.* Pour expliquer la consonne *c* j'invoquerais volontiers la confusion scribale bien connue entre *c* et *t,* et pour expliquer la voyelle prétonique l'existence, dans les exemplaires wallons utilisés par nos scribes, du groupe *-er-* < (*ar-*), développement bien documenté pour le wallon (97).

AVEGOT, sm. « idole païenne »

(i) Edition, 863. 15-17 :

'Ço nos dient mult sovent li paien e li Sarrasin : U est vos Deus ?

(94) Voir P. Fouché, *Phonétique historique du français,* vol. II, *Les Voyelles,* 2e édition, Paris, 1969, p. 316.
(95) *Ibid.,* 287-288.
(96) Voir, au sujet de cette réduction, *ibid.,* 315.
(97) Voir Fouché, *ibid.,* 446.

Il me mostre bien le sien, u le solel u la lune u un de ses avegoz, de ses ideles.'

Le scribe secondaire h^2 a remplacé *avegoz* par *mahomez, D 11* omet *de ses avegoz.*

(ii) Edition, 955. 3-5 :

'Jeo serai eshaucé entre les paiens kar il vendrunt a ma creance si me tendrunt pur Deu ki ore servent les fals deus, les avegoz.'

Cette phrase a été prise à *D 11* pour améliorer le texte de *M* qui est manifestement déficient à cet endroit.

(iii) *L,* folio 192^r :

'Il est Deus, e nient povres deus si cum cil deu, cil avegot des paiens, cil mahumet qui hum ne cultive ne ne sert si par cels angles nun, et en un liu et nient en altre.'

Avegod dans *R,* fol. 182^b.

En outre, *avegoz,* cas oblique du pluriel, apparaît quatre fois dans le commentaire des psaumes LXVIII à C, aux folios 225^c, 226^a, 227^a et 229^b de *L* (98). Il faut signaler aussi la forme *aucgod,* attestée également dans cette partie du commentaire, au folio 181^a de *L* (99).

Ce vocable, qui n'a jamais été attesté jusqu'ici dans aucun texte roman, et qui ne survit, à ma connaissance, dans aucun parler roman moderne, remonte évidemment à un mot bas-allemand *Avagot* apparenté à l'allemand moderne *Abgott* « idole ». Le fait que *avegot/avegoz* apparaît uniquement dans l'œuvre de notre initiateur wallon nous fait croire qu'il n'aurait jamais été typique que de l'idiolecte de ce dernier. Si tel est le cas, sa présence dans ce texte serait à expliquer, peut-être, par les circonstances qui environnent la composition du commentaire pour Laurette d'Alsace. Dans ma thèse de doctorat (*op. cit.*) j'ai soutenu l'hypothèse que notre auteur aurait appartenu à l'entourage de Thierry d'Alsace, comte de Flandres et père de Laurette, et que ce serait sous l'impulsion de ce dernier que notre auteur avait entrepris sa tâche dans les années 1160. Rien d'étonnant, alors, si notre auteur a employé dans son œuvre un vocable qu'il a dû entendre fréquemment dans la bouche de ses connaissances flamandes (100).

Pourtant, un doute persiste. Bien qu'attesté uniquement dans l'œuvre de notre initiateur wallon, *avegot* a pu mener, au douzième

(98) Correspondant aux folios 212 a, 212 c, 213 c et 215 c de *R.*

(99) Cette forme correspond à *anegod* de *R,* fol. 173 b.

(100) Voir aux pages 286-87, l'article *hefmoder.*

siècle, une vie plus large dans le territoire wallon. Ce manque de certitude m'induit, donc, à inclure ce vocable dans la liste des mots wallons.

**CARBUNCLE,* sm. « charbon »

Edition, 782. 1-5 :

> 'Altersi cum li carbuncles dunt um fait le feu, e geo meisme i ai tant sufflet, tant i ai mis des esprises e des boisetes de pechiet avoec que si soi enarsez en pechié *quod non est sanitas in carne mea.'*

D 11 a la leçon *li carbuns,* ce qui me semble une *lectio facilior.* Sur le plan de la signification, *carbuncle* « charbon » paraît être un *hapax legomenon,* bien que des formes apparentées avec le même sens apparaissent dans deux textes provenant de la région picarde-wallonne : *carbouclee* dans *Aucassin et Nicolete, carboclee* dans *Wistasse le Moine* (101) ; c'est-à-dire, me semble-t-il, que ces dernières formes présupposent, pour la même aire linguistique, notre *carbuncle* « charbon » et nous encouragent à ne pas attribuer un *lapsus calami* au scribe du MS. Morgan.

Il est impossible de dire si ce vocable remonte en ligne directe à un CARBUNCULUS « charbon » ou si nous avons affaire, ici, à un cas de dérivation synonymique survenu à date postérieure, en français. Il est facile d'imaginer que le sens de *carbuncle* « escarboucle, furoncle (charbon), nielle (charbon) du blé » (102) a glissé par suite d'une contamination avec *carbon* : ce dernier, en effet, réunit les deux sens « matière combustible, furoncle (charbon) » dès l'ancien français.

**CEPLE,* sm. « piège »

Edition, 867. 19-868. 2 :

> 'E ne me poet mult anuer que geo i soi entre mes enemis ki toz jors e totes ores se painent de moi deçoivre, ki me tendent mil manieres de laz e de ceples por moi prendre e por traire avoec eals en perditiun ?'

e de *ceples* est omis par le scribe de *D 11* qui, sans doute, n'a pas reconnu un mot assez rare et d'ailleurs, comme on le verra, d'une extension géographique fort limitée.

Sur le plan formel *ceples* paraît être un *hapax legomenon.* Tandis que d'autres formes semblables (*cepel/copel* dans la *Chronique* de Mouskés

(101) Voir Godefroy, vol. II, 67 b.
(102) Voir le FEW, vol. II, 360 a-361 b.

et, à côté de *chepel,* dans le *Roman de Renart, cepel* dans *Li Vieus de Coulongne* ([103])) remontent toutes à *CIPPELLUS ([104]), la chute de la voyelle paroxytonique indiquée par *ceples* fait croire à un dérivé latin *CIPPULUS, à moins qu'il ne s'agisse, ce qui est vraisemblable, soit d'une métathèse de *l* et de *e* dans *cepels,* soit d'une simple erreur scribale.

Sur le plan sémantique *ceples* s'apparente à *cepel/copel* « piège » du *Renart* et du *Vieus de Coulongne,* les deux exemples chez Mouskés ayant le sens « entrave, fer à pied ». On voit donc qu'il s'agit d'un vocable assez rare, et les remarques déjà faites à propos de *cep* (< CIPPUS) ([105]) s'imposent également ici ; le témoignage de tous nos exemples, y compris celui du commentaire, indique une aire exclusivement picarde-wallonne de *cepel* « piège ».

**COMMURNER,* va. « mettre la dernière main à la préparation de qqch. »

L, folios 216^{v}-217^{r} :

> '*Activa vita* est doner del pain as povres, vestir le nuz, herbeger les pelerins, enterrer les morz, visiter les malades e ceo faire tut de dreite guaine. De ceo serveit Marthe qi Deu herbergat e ses apostles e fud mult essoniee de els a conreer e de bien herberger, e mult i fud ententive. Et apartient *ad exultemus. Contemplativa vita* ceo pur l'amisté Deu e pur la sue dulcur tutes essonies guerpir, nule substance avoir en proprietet, ne denir ne maaile, ne pain ne vin ne nule rien terrienne, tut nier jus pur estre delivrement el servis Deu en ureisun, en leçun, en bone meditatiun e noit e jur, si cum fist Marie Magdaleine. Quanque sa seor alat husteillant e commurnant cel conreit, e ele seoit *secus pedes Domini,* delez les piez nostre Seignur, e oeit sa parole . . . la part Marthe ele fud bone, mais la part Marie ele est mieldre, cele preisat Deus . . .'

La même leçon se retrouve dans *R,* au folio 204^{d}.
On peut dire, d'emblée, que *commurner* (qui s'écrit ailleurs *commourneir, comorner,* etc.) n'a jamais été attesté en dehors de la région wallonne. J. Haust, qui le premier a consacré à ce vocable une étude de quelque profondeur, en a relevé huit exemples s'échelonnant de 1305 à 1534 ([106]). A cette documentation il faudrait ajouter *commourneie* dans

(103) Voir Godefroy, vol. II, 18 a et Tobler-Lomm., vol. II, 119.
(104) Voir G. Tilander, *Remarques sur le Roman de Renart,* Göteborg, 1923, page 135.
(105) Voir aux pages 279-80.
(106) Voir J. Haust, 'Notes d'étymologie wallonne' in *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne,* vol. XII, 141-156, surtout aux pages 150-154.

un régeste de Liège pour l'année 1334 ([107]), *cumminez* « altération, probablement accidentelle, de *commourné* » apparu dans les archives scabinales de Roanne pour l'année 1553 ([108]), *commorneit* dans un document namurois du quatorzième siècle ([109]), mais surtout, et en dernier lieu, la dizaine d'exemples réunis par M. Jules Herbillon et qui s'échelonnent de 1339 à 1640 ([110]). Donc, en tout, une vingtaine d'attestations dont les plus anciennes ne datent que des toutes premières années du quatorzième siècle : on pourrait s'attendre à ce que **commurner* de notre commentaire, écrit dans les années 1160, puisse éclairer l'étymologie de ce vocable obscur.

Le premier qui s'y est aventuré, J. Haust (*ibid.*), a cru bon de mettre *commourner* en rapport avec *ramoûr'ner* wallon. Ce dernier, qui ne survit à vrai dire que dans des sens assez généraux, aurait eu à l'origine un sens technique. Il se rattacherait, d'après Haust, suivi dans cette voie par le FEW (vol. VI/3, col. 8 a) et L. Remacle ([111]), à MODIATIO (vieux français *moison,* ancien liégeois *mouhon*) « part de grain que le fermier est obligé de payer à son maître » et aurait signifié, au sens propre, « ramener, réduire à la mesure normale ou légale ». Il s'agirait, donc, dans *ramoûr'ner* d'un verbe primitif **moûr'ner* (< *mouhon*) avec l'adjonction des préfixes *a* (< AD) puis *re* (< RE). Du point de vue de la forme cette étymologie paraît être la bonne. Un développement /h/ (c'est-à-dire 'h secondaire') > /r/ n'est pas inconnu en wallon liégeois ([112]), et cette étape intermédiaire /h/ entre /z/ primitive (*moison*) et /r/ semble être garantie par le liégeois *ramouj'nè,* forme citée par Haust ([113]). D'ailleurs, les transcriptions *ramuisoné, ramusnez* dans des documents liégeois du dix-septième siècle ([114]) mettent cette étymologie,

(107) Voir J. Haust, *Glossaire philologique des Régestes de la Cité de Liège,* éd. E. Fairon, vol. I, Liège, 1933, page 561. C'est le seul exemple cité par le FEW, vol. VI/3, col. 8 a.

(108) Voir L. Remacle, *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize), 1492-1794,* Paris, 1967, page 169.

(109) Voir L. Génicot et J. Balon, 'Formulaire namurois du C14 siècle' in *Coutumes de Namur,* vol. III, Bruxelles, 1955.

(110) Voir J. Herbillon, 'Ancien wallon *commourner* « mettre à point »' in *Les dialectes de Wallonie,* vol. II, 1973, 115-119. Que je puisse exprimer, ici, ma reconnaissance à M. Herbillon de m'avoir envoyé une copie de son article.

(111) *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise,* Paris, 1944, page 109.

(112) Haust, *art. cit.,* 152, n. 3, cite le verbe *mar'ner* « s'occuper de menus travaux à la maison » < *mah'ner* (formé sur *mahon* = « maison » < MANSIONE).

(113) *Art. cit.,* 152.

(114) *Documents lexicaux . . ., loc. cit.*

paraît-il, à l'abri de toute critique. Sur le plan sémantique un doute persiste : est-ce que les acceptations modernes de *ramoûr'ner* découlent en droite ligne du sens primitif ? Mais passons, pour le moment, et continuons à examiner la démarche de Haust.

Une fois établi le lien entre *ramoûr'ner* et MODIATIO « mesure de grain », et bien que celui-là n'ait jamais été attesté avec la signification agricole à laquelle on s'attendrait, il était naturel que Haust songe à rattacher *commourner* wallon également à MODIATIO étant donné :

(i) un air de famille frappant entre les deux verbes, du point de vue formel

et surtout :

(ii) le fait que toutes les attestations de lui connues, sauf une à laquelle je reviendrai, avaient précisément un contexte agricole. Pour prendre deux exemples assez typiques ,le premier de 1305 d'un cartulaire de l'Eglise St-Lambert : « . . . doient paier bonne bleit, bien comorné de van et de reige », le deuxième des *Coutumes du pays de Liège* : « . . . lesqueilx stiers li esquevins de Liege doyent justifyer de pure regon (= seigle) bien commourneit », il est facile de comprendre comment la signification « . . . rendre (une denrée) conforme à la mesure légale et propre à fournir une redevance loyale » s'est imposée à un esprit déjà prévenu en faveur d'un étymon de base MODIATIO. Surtout quand on constate que le contexte où apparaît notre vocable est suffisamment vague pour dégager une variété d'interprétations, parmi lesquelles « monder, purifier » épousée par Remacle (115) et Génicot-Balon (115 a). Mais déjà peut-être chez Haust on croit voir percer un doute : après avoir proposé la glose citée ci-dessus, il continue : « . . . la rendre livrable en la travaillant de tous les instruments nécessaires avant de la faire passer à la mesure ». Or, il me semble qu'il y a une distance entre les notions « rendre conforme à une mesure » au moyen du tamis et du van et « travailler » au moyen des mêmes instruments *avant de la faire passer à la mesure,* distance qui ne se comble pas nécessairement d'elle-même. On dirait en effet que Haust pense non plus à une signification primaire, mais à deux, sans qu'il se l'avoue.

(115) *Art. cit.*
(115 a) *Art. cit.*

Cette incertitude va en augmentant. Déjà M. Albert Henry ([116]) a affirmé : « L'étymologie proposée par Haust et reprise par le FEW ne me convainc qu'à moitié ». Mais auquel des deux sens chez Haust pense-t-il ? Nous avons vu qu'il y en a deux. Puisque Henry traduit *commo(u)rner* « travailler dûment » on doit conclure que c'est le sens « rendre conforme à une mesure » qu'il rejette et avec lui l'étymon MODIATIO sur lequel il repose, sans qu'il en propose un autre. La place est libre pour M. Herbillon de réexaminer le problème à fond.

Herbillon s'attaque à l'étymologie de Haust sur deux fronts. En premier lieu, note le savant belge, on devrait s'attendre à trouver, dans la scripta, un reflet du même *h* secondaire qui a précédé l'/r/ de *ramoûr'ner,* mais le fait est qu'il n'y en a nul. Donc, *ramoûr'ner* et *commurner* se distinguent quant à leurs étymologies. Cette objection, il faut le dire, n'emporte pas entièrement la conviction. En effet, il n'y a non plus aucune trace de /h/ dans les deux attestations écrites de *ramoûr'ner* citées par Herbillon, et pourtant cette consonne a dû exister. C'est-à-dire que la scripta wallonne tend à être conservatrice lorsqu'il s'agit de transcrire cette consonne inconnue au français général, comme il ressort d'un examen du beau livre de Louis Remacle ([117]), voire même d'un dépouillement des textes wallons écrits. Les observations d'ordre sémantique faites par Herbillon sont autrement probantes. Si l'on examine de plus près, et sans parti pris, l'évidence documentaire mise en avant par Haust, il ressort que la glose « rendre conforme à une mesure » ne saurait nullement convenir à tous les exemples. Comme le dit M. Herbillon : « A la rigueur, on comprendrait que *commourner* du blé, c'est le rendre conforme à la mesure légale, mais il n'en va pas de même pour le foin », et pourtant il s'agit bien de foin dans les deux cas suivants cités par Haust :

(a) '. . . cescun an parmy chinquante unk fais de foere de payement bien *coumurneit* de forches et de resteauls, feneit de temps et de saison, en bonne foid sens fraude et sens malengien.' (1394) ([118])

---

(116) Voir 'Lexicologie géographique et ancienne langue d'oïl' in *Automne : études de philologie, de linguistique et de stylistique,* Paris-Gembloux, 1977, p. 24, n. 4, article paru auparavant dans *Romance Philology,* vol. 26 II (1972), 229-255.

(117) *Les variations de l'h secondaire . . ., op. cit.*

(118) Dans le MS. on lit *feneir.* J'accepte l'émendation proposée par Haust de même que sa suggestion qu'il devrait y avoir une virgule avant ce mot.

(b) '. . . pour le dit four aidier feneir et *commourneir,* puis le mettre en grans gocheauz . . .' (1403) (voir note 119)

Il s'agit également de foin dans le cas d'un des exemples fournis par Herbillon. J'abonde entièrement dans le sens du savant belge, l'idée de « mesure » n'y est pour rien. Ni, à plus forte raison, dans le cas du dernier exemple cité par Haust où il s'agit de la préparation du parchemin, du velin et du cuir :

'. . . Item les peaceliers et ouveries de parchemins, vealins et tous autres cuyrs . . ., doient bien iceulx assaisonneir et *commourneir,* tellement qu'ils soient bien passeis ainsy que estre doient de sel d'alun, de farinne de gal, couperouze, brusy et bien seeweis . . .' (1534)

Pour trouver une glose qui rende compte de l'emploi de *commourner* dans ces trois textes, il faudrait songer à « mettre à point, préparer comme il faut, de façon convenable, apprêter ». Pour qu'une livraison de foin soit acceptable comme redevance, il faut d'abord le « mettre à point », c'est-à-dire le retourner de la fourche et le passer au râteau afin d'en extraire les mauvaises herbes et les déchets de paille, et voilà la force de l'adverbe *bien* dans le texte de 1394. Pour que le cuir et le velin soient prêts pour la fabrication d'articles, il faut d'abord les soumettre à divers traitements afin de les « préparer », de les « mettre à point ». Et dans tous les autres cas cités tant par Haust que par Herbillon, où il s'agit de *commourner* le grain au moyen du tamis, du van et du fléau, la glose « mettre à point » convient parfaitement : il s'agit de le débarrasser de toutes impuretés (écorce, herbe, terre, poussière), de le « mettre à point » avant la livraison.

Or, c'est Herbillon qui a proposé la glose « mettre à point », glose qui, comme le dit le savant belge, est appuyée par l'usage parallèle de *apointir* dans un texte de Val-St-Lambert de 1499 (« sept muyd de spelte de ligge rente bien apointie de van, de fleal, de reige ») et, dirais-je, par le fait que notre verbe apparaît à côté de *habiller* « préparer, apprêter » dans un document de 1638 :

'. . . cent et diex muids, scavoir les deux tierces spelte et l'autre tierce en avene commune mesure, bons grains bien habillez et commornez de deux regges, vans et fleaux . . .'

Les deux verbes semblent former une paire synonymique dont le premier, d'un emploi plus général, glose le deuxième, verbe strictement régional.

---

(119) Herbillon, qui cite également ce texte, semble ne pas se rendre compte qu'il figurait déjà dans l'inventaire de Haust.

Il est facile de comprendre comment les gloses « travailler » (Albert Henry, sens 2 chez Haust) et « monder » (Remacle) se sont imposées à l'esprit des philologues, comment elles semblent correspondre parfaitement à l'usage de *commourner* dans tous les textes dont nous disposons : en effet, en apprêtant le foin et le grain on les travaille en même temps qu'on les débarrasse des impuretés ([120]). Mais ces sens ne sont nullement primitifs, et c'est le commentaire du Psautier qui nous le prouve.

Dans le passage du MS. *L* notre auteur oppose l'*activa vita* à la *contemplativa vita,* la part de Marthe à la part de Marie. Tandis que cette dernière, toute aux choses de l'esprit, buvait les paroles du Christ, assise à ses pieds, c'est Marthe qui vaquait aux petits soins, qui « fud mult essoniee de els a conreer e de bien herberger », qui « . . . alat husteillant e commurnant cel conreit . . . ». *Husteiller,* verbe intransitif, n'est rien d'autre qu'une variante de *(h)osteler* « loger », l'une des fonctions de Marthe, comme il ressort du passage (*herberger*). L'autre fonction, comme il ressort de l'Evangile, était de préparer un repas pour Jésus et ses Apôtres. Or, *conreit* a précisément le sens « repas » en ancien français. *Commurner* un repas, c'est, évidemment, le préparer, l'apprêter, sens qui conviennent parfaitement à *tous* les exemples connus d'un verbe wallon qui semble s'être vite spécialisé dans un sens agricole.

Pour ce qui est de l'étymologie de notre vocable, Herbillon (*loc. cit.*) pense à un composé CUMORDINARE « ranger de façon conforme » ou « ranger complètement ». La filiation phonologique est parfaite. Sur le plan sémantique rien ne s'oppose, non plus, à cette étymologie. De son sens primitif « ranger en droite ligne » ORDINARE, suivant une évolution parallèle à celle du nom ORDINE, aurait acquis la signification « mettre en ordre, mettre en bon état, ranger comme il faut », à laquelle CUM aurait ajouté une nuance de perfection, comme il arrive souvent ; de là *commourner* « mettre la dernière main à la préparation » soit d'un repas, soit du grain et du foin avant la livraison, etc.

Passons, maintenant, à une question assez délicate. Dans son étude

(120) Voir le texte de 1640 cité par Herbillon : « . . . le tout bien et lealement battu, vanné, purgé et commourné de deux regges, de van et fleaux. » On dirait, à première vue, que *purgé* est la traduction de *commourné.* Ce qui s'oppose à cette interprétation, c'est le fait que nous avons affaire à une accumulation de quatre verbes dont les trois premiers ne se recouvrent pas. On devrait conclure partant que *commourné* n'est identique à aucun de ces trois.

déjà citée ([121]) Haust consacre un paragraphe aux réflexes du wallon *ramoûr'ner* dans les patois modernes. Ils ont tous une signification qui s'éloigne sensiblement du sens primitif « ramener, réduire à la mesure normale ou légale » (< MODIATIO). En voici la liste complète :

(i) *t'a mâ planté tès djotes, i n'a nole rôye bin ramoûr'nêye* : « tu as mal planté tes choux, les lignes ne sont pas bien parallèles »

(ii) *ou râye lès mâlès jèbes et on lès ramoûr'nêye* : « on arrache les mauvaises herbes et on les arrange en tas »

(iii) *vola 'ne bote di foûre qu'a bin stu ramoûr'nêye, nole plokète ni tom'rè foû* : « voilà une botte de foin qui a été bien arrangée, aucun brin n'en tombera »

(iv) *so in-âmèn' di timps, dj'ârè ramoûr'né çoula* : « en un instant, j'aurai agencé cela tant bien que mal »

(v) *i s'voléve bate, mains il a stou on bê côp ramoûr'né* : « il voulait se battre, mais il a été vite roulé sous son adversaire »

(vi) *i s'a fait ramoûr'ner d'zos 'ne volêye di pîres* : « il s'est fait blesser sous un éboulement »

(vii) *il a stu ramoûr'né* : « il a été rossé »

(viii) *ramouj'nè* : « rosser »

(ix) *ramousener* : « remettre (qqn) à sa place ».

Donc cinq significations en tout :

(a) « planter en ligne droite » (i)

(b) « arranger », qu'il s'agisse de ranger avec ordre les mauvaises herbes arrachées (ii), de ranger avec soin les brins de paille de façon à ce que pas un seul ne tombe de la botte (iii), ou d'agencer quelque chose qui n'est pas spécifié par Haust (iv)

(c) « remettre qqn. à sa place, le mettre en règle » (ix) et, me paraît-il, (v) dont la glose fournie par Haust me semble approximative ([122])

(d) « rosser » (vii) et (viii)

(e) « blesser » (vi).

Mais, à y regarder de plus près, on constate que ces cinq significations sont étroitement apparentées et découlent toutes d'un sens primitif « arranger, mettre en ordre » représenté dans notre liste par (b). Planter

(121) Page 151.

(122) A vrai dire la glose n'est pas de Haust mais de sa source d'information.

les choux en ligne droite, c'est les disposer, les arranger en rangées rectilignes. Remettre qqn. à sa place, c'est, comme on dit familièrement, « l'arranger ». La belle manière de remettre un tel à sa place, c'est avec des coups, en lui administrant une bonne rossée. Enfin, ne trouve-t-on pas dans notre exemple (vi) un emploi familier, désinvolte, légèrement argotique, de « rosser » au sens « blesser » ? En somme, tout se tient ici, tout s'explique à partir d'un sens « arranger, mettre en ordre ».

Or, à mon avis, ces significations diverses ne découlent pas en ligne directe d'un ancien *ramoûr'ner* « ramener, réduire à la mesure normale » (< MODIATIO), du moins pas toutes. Malgré ma démonstration que les sens (a) . . . (e) s'enchaînent, on peut les dissocier, on peut admettre, à la rigueur, que la signification (c), et partant les sens (d) et (e) qui s'y rapportent, renvoient à cette acceptation technique : remettre qqn. à sa place, c'est l'humilier, le « réduire à sa juste taille » pour ainsi dire. Soit. Mais la notion de mesure n'est pour rien dans le cas de (b) ni, à plus forte raison, dans celui de (a) qui s'expliquent le mieux, au contraire, à partir d'un verbe ayant le sens « arranger, agencer, mettre en ordre ».

Mais, comme on vient de le voir, ce verbe a existé en wallon. Si, comme le croit M. Herbillon, *commourner* continue un verbe latin CUM-ORDINARE « mettre en ordre » avec, en plus, une nuance de perfection dans l'accomplissement de l'action, n'est-il pas légitime de croire que les sens (a) et (b) de *ramoûr'ner* découlent de CUM-ORDINARE, celui-là, « arranger en ligne droite », restant plus près de la signification primitive du verbe latin ? En somme, peut-on penser à un cas d'hybridisation lexicale survenu par suite de l'influence exercée par *commourner* sur son homophone partiel, *ramoûr'ner* ? Les conditions favorables à ce procès d'hybridisation existaient, sans doute, dans l'esprit des sujets parlants. Outre l'identité phonologique absolue dans le radical des deux verbes, on constate une parenté sémantique dans les préfixes *com- et ra-/re-*, tous deux étant susceptibles d'ajouter au radical une même nuance de perfection, et, ce qui est plus important, une contiguïté sémantique entre les sens primitifs des deux verbes : en effet, « réduire qqch. à la mesure normale » c'est, à peu de chose près, « y mettre de l'ordre », « l'arranger d'une manière convenable ». Je crois, donc, que *commourner,* avant de disparaître du lexique wallon au courant du dix-septième siècle (?) ([123]), a exercé une influence au

(123) Du moins, comme il ressort des listes établies par Haust et par Herbillon, notre verbe n'est plus attesté après 1640.

niveau sémantique sur *ramoûr'ner* dont les significations modernes ne me semblent pas remonter toutes, en ligne directe, à *ramoûr'ner* ancien.

**FECE*, sf. « lie du vin »

(i) Edition, 819. 15-820. 7 :

> '*Et eduxit me de lacu miserie.* Hors m'amena de la fosse de caitivetet. Ço pout bien dire Adams ki *Jhesum Christum* atendoit en infer, que noster Sire le mena de la fose de miserie e lui e les altres qu'il en geta. Ço repout bien dire seinte glise de cels que Deus ad geté de l'amur e del delit del siecle ki est *lacus miserie,* fosse de caitivetet e tais de feces. Les feces sont proprement lie. Li vins u li autres boivres est beaus e cleirs e delitous. Altersi cist siecles il est mult duls e mult beals e delitous mais, certes, les feces sunt mult laides e mult vils ki apres vienent, car mult a acaté sa dulceor ki por lui gist en la palut d'infer.'

Les trois exemples de *feces* sont garantis par le témoignage de *D 11.*

(ii) *L,* fol. 135[c] :

> 'Chescuns beit en sa manire. Li Judeu les feces, la lie de la lettre qu'il entendent charnelment, li paien . . . beit le vin de l'allegorie . . .'

Fece n'apparaît ni chez Godefroy ni chez Tobler-Lomm. En effet, d'après le FEW (vol. III, 366[b]) ce n'est qu'au XVI[e] siècle, en pleine Renaissance, qu'on constate l'apparition en français du mot savant *fèces* « sédiment qui reste au fond ». *Fece* du commentaire français, serait-il une attestation précoce de la même forme savante ? Je pense que non. J'y verrais plutôt, non pas un avatar de FAEX, évidemment, mais un réflexe indigène de ce *FAECEA qui s'est imposé ailleurs, en italien et en rhéto-roman ([124]). Le témoignage de notre commentaire suggère qu'en Wallonie, au XIIe siècle, le gallois LIGA avait comme rivaux, non pas seulement VINACIA, mais aussi une variante vulgaire du mot FAEX qui a laissé des traces en Occitanie.

IVEROINE, sf. « état d'ivresse »

Edition, 988. 10-14 :

> 'Ci parole il d'une costume ke um faisoit ancienement, ke hom soloit venir, li parent e li ami del mort, a sum sepulcre si aportoient e pain e vin, e fasoit um la um past e une feste mult grant. Mais la ne prendoient li mort nul prou en cele iveroine des vis.'

(124) Voir le FEW, *ibid.*

La leçon est garantie par *D 11*.

Il suffit de consulter les dictionnaires de Godefroy et de Tobler-Lomm. pour constater que tous les exemples de ce vocable en ancien français apparaissent dans des textes de provenance lorraine : l'*Ezéchiel,* les *Sermons de S. Bernard,* la *Règle de Cîteaux,* les *Dits de l'âme,* etc. Il en va de même, à peu de chose près, pour l'époque moderne. En effet, exception faite d'une bande occidentale comprenant l'île d'Aurigny, le Maine et le Seudre, tous les continuateurs d'*EBRIONIA se cantonnent dans les patois lorrains : Metz *ivrañ,* Payshaut *ivrǫñ,* Fensch *ivrun* (125). On dirait, d'après le témoignage de notre commentaire, que cette aire orientale comprenait aussi, au douzième siècle, la Wallonie, à moins qu'il ne s'agisse dans notre texte d'un emprunt à la langue littéraire lorraine de cette époque (126).

**PUILLUNCEL, PUILLUNCEAL,* sm. « oisillon »

Edition, 776. 1-7, où l'auteur parle de la perdrix :

> '*Fecit divitias non iuditio.* El assembla avoir e nient par jugement, ço est par droit. Car ele ad teil costume qu'ele cove les puilluncels as altres oisels si lor tout lor niz. Mais quant ele les ad esclos e ele va criant par les buissuns, li oissellun ne la sivent mie einz va cascuns apres sum peire e sa meire. Ensement li diables avoit cest siecle saisit ki estoit niz noster Segnur [Jesus si li tolit ses puilluncels. Mais puis . . .].'

Dans *puilluncels* l'*i* a été partiellement effacé : la leçon est garantie par *D 11*. *puillunceals* apparaît dans une portion du texte prise à *D 11* pour remédier au texte déficient de *M*.

Puilluncel, dérivé de l'ancien français *puillon* (< *PULLIONE « petit d'un animal »), ne se trouve que dans l'œuvre du poète tournaisien Gilles le Muisit (*poullonchiel*) et dans l'*Anticlaudianus* d'Ellebaut (*poullonciel*) (127). Dans le premier cas il a le sens « poulet », sens spécifique qu'ont également les avatars de *pouillon* dans les patois modernes (128), et ce n'est que chez Ellebaut qu'il revêt la signification « oisillon », attestée pour la première fois dans le commentaire du Psautier

(125) Voir le FEW, vol. III, col. 200 b.
(126) J'ai déjà émis l'hypothèse que notre commentaire a vu le jour dans l'extrême sud de la Wallonie, région qui confine à la Lorraine ; voir *A Study and part edition . . .*, CCLIII-CCLVI.
(127) Voir Godefroy, vol. VI, col. 350b.
(128) Voir le FEW, vol. IX, col. 534 a.

et que soutend l'ancien lorrain *poillon* cité par le FEW ([129]). On dirait que dans les deux sens *puilluncel* n'a été caractéristique que du Hainaut et de la Wallonie.

B : *Mots figurant dans le commentaire des psaumes LI à LXVII*

ESSAUNE/ESAUNE, sm. « filet de pêche »

R, fol. 22[b] :

(i) 'Semblable est, ceo dit, le regne del ciel a l'esaune getté en la mer qui coilt tute manere de peissun.'

(ii) '. . . comparez a l'essaune . . .'

(iii) 'Dunt vos avez en Job : *Implevit sagenas pelle eius et gurgustium piscium capite eius.* Les essaunes as peschëors, ceo est une rei dunt l'um prent les peissuns, emplist Deu, ceo dist, de la pel al diable e l'esuasse de sun cief.'

Correspondant à *essaune/esaune* nous trouvons, dans *D 12,* les leçons suivantes : (i) *esseime* (ii) *esseime* (iii) *esseimes.* Le premier problème, donc, c'est de décider laquelle de ces formes, *essaune* ou *esseime,* s'est trouvée dans l'archétype wallon de cette partie du commentaire.

On n'a qu'à consulter le FEW ([130]) pour constater que les continuateurs du latin SAGĒNA « filet de pêche » (*sayne, saimme, seine,* etc.), pour être de nos jours surtout normands et wallons, ont un usage plus répandu en ancien français ([131]). En bref, *seine/saimme,* etc., n'est pas rare en français. En revanche, la famille de SABANUM est bien moins représentée dans la langue d'oïl, comme on le verra. On pourrait croire, donc, d'emblée, que *essaune* (de la famille de SABANUM) aurait été la leçon primitive et que *esseime* (SAGENA) ne serait qu'une *lectio facilior* substituée par le scribe de *D 12* à une forme assez rare qu'il n'a sans doute pas reconnue. Mais il y a plus. Pour ce qui est de notre premier passage, on trouve le participe passé masculin *getté* tant dans *R* que dans *D 12.* Mais, les réflexes de SAGENA sont féminins en français, comme l'on s'y attendrait, et partant, à présumer que *esseime* aurait été la leçon primitive, *getté* représenterait une faute d'accord commise par les deux scribes. Mieux vaut croire, encore une fois, que *essaune* (qui, comme on le verra, aurait été masculin) a été la leçon primitive, que le scribe de *D 12* l'a troqué contre une forme plus large-

(129) *Ibid.*

(130) *Ibid.,* col. 534 a.

(131) Voir *saime* dans le *Roman de la Rose* et l'œuvre d'Eustache Deschamps.

ment connue mais sans faire l'accord en genre qu'aurait nécessité cette opération. Il n'y a aucun doute qu'*essaune* du commentaire français qui s'apparente à la famille de SABANUM est primitif.

Mais quelle est la nature de cette parenté, tant formelle que sémantique ? SABANUM, apparu pour la première fois au IVe siècle de notre ère, porte la signification « serviette en linge », et c'est cette signification que revêt la famille de SABANUM en ancien provençal et dans les dialectes italiens et espagnols (132). Ce n'est, en effet, que dans la langue d'oïl que SABANUM a subi une spécialisation sémantique, « linge » > « filet de pêche (en linge) ». D'après le FEW (*loc. cit.*) ces formes, toutes des dérivés en -ELLU, -ELLA, seraient surtout normandes. Il faut y ajouter, pourtant, *savenê* wallon (-ELLU) (133), attesté sous la forme plurielle *saveneaulx* dans un document wallon de 1528 (134). C'est, évidemment, à cette aire wallonne que se rattache *essaune* du commentaire pour Laurette d'Alsace.

Pourtant, *essaune,* à la différence de toutes les formes d'oïl, ne remonte pas à un dérivé en -ELLU/-ELLA. Ni, me semble-t-il, à la forme de base SÁBĂNUM qui aurait donné, par le stade **savene,* soit **save* soit **sane.* Tant la voyelle accentuée *au,* que le préfixe *es-,* invite à voir dans *essaune* un substantif déverbal masculin tiré d'un verbe **essauner* (< **essavener* <*EX-SABANARE) et qui reflète la chute précoce de [ə] prétonique atone entre /v/ et /n/ et la vocalisation subséquente de celui-là devant la consonne nasale.

Il me semble voir encore une attestation de cette évolution dans la forme *saune* citée par Tobler-Lomm. (135) et qu'ils n'arrivent pas à traduire. Le mot apparaît dans l'adaptation des *Métamorphoses* d'Ovide par le poète champenois Philippe de Vitry (136) : *Et sans la fontaine espuisier Ont leur saunes et leur tamis Les Bellidiennes jus mis . . .* Il s'agit, dans le passage, de personnages mythologiques damnés à des peines éternelles et qui tous, à la voix d'Orphée, oublient leurs corvées quotidiennes : Tantale oublie sa soif, Ixion sa roue, Sisyphe son rocher

(132) Voir, par exemple, *savena* « voile de tête » dans *Jaufre,* et l'ancien provençal *savenal* « (bande) faite de toile ».
(133) Voir J. Haust, *Etymologies françaises et wallones, op. cit.,* 216.
(134) Voir L. Remacle, *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne . . ., op. cit.,* p. 353.
(135) Vol. IX, col. 213.
(136) Voir P. Tarbé, *Les Œuvres de Philippe de Vitry,* Slatkine reprint, Genève, 1978, p. 65.

et les Bellidéennes, autrement dit les Danaïdes, mettent de côté leurs '*saunes et leur tamis*'. Or, dans le texte d'Ovide correspondant à ce passage, on trouve *urnisque vacarunt Belides,* sans plus. Philippe de Vitry a dû chercher ailleurs la légende bien connue selon laquelle les filles de Danaüs, en expiation de leur péché, doivent porter de l'eau dans des tamis pour remplir une citerne sans fond. Mais quel est ce *saune* ? J'y verrais soit une élaboration personnelle de la légende de la part de Philippe de Vitry (les Danaïdes se servent non seulement du tamis mais, tâche également ardue, de filets) soit la preuve que la famille de SABANUM s'est autrement spécialisée dans la langue d'oïl : SABANUM « linge » > (i) « filet de pêche » et (ii) « tamis ». Si cette dernière interprétation est correcte, *saunes et... tamis* constituerait une expression tautologique. Que *saune* signifie « filet » ou « tamis », j'y verrais un déverbal tiré de *SABANARE « pêcher avec un filet/ tamiser » ([137]).

Il est temps, maintenant, de revenir à l'aire wallonne de SABANUM « filet de pêche ». Dans son article SAGĒNA, le FEW (vol. XI, 54) fait remonter toutes les formes wallonnes qu'il cite à ce vocable latin. Pour ce qui est de *sayîme* liégeois, *sayème* givetois, rien de plus sûr. Toutefois, il me semble que *sâme* (Malmédy) et *same* (Jupille, namurois) ([138]) posent un problème que le FEW a escamoté. En effet, pour les apparenter à SAGĒNA, il faudrait croire à un déplacement de l'accent sur la première syllabe et la chute de la voyelle normalement accentuée, Ē[. Plutôt que de recourir à une telle hypothèse, mieux vaut rapporter ces formes soit à l'infinitif SAG(E)NĀRE (dont elles seraient des déverbaux), soit à la famille de SABANUM : dans ce dernier cas, *sâme, same* remonteraient directement à SABANUM ([139]) ou seraient

(137) S'il s'agit de *SABANARE « tamiser », je rapporterais à ce dernier le vieux français *saoner* « rejeter », d'où dérive *son* « bran », plutôt qu'à une forme hypothétique *SAKONARE ; voir le REW, 7520.

(138) *Salme* apparaît dans un document de Stoumont (1584) : voir L. Remacle, *Documents lexicaux extraits des archives de Stoumont . . ., op. cit.,* p. 130. Le digraphe *al* pourrait être une graphie inverse qui transcrit la voyelle /a/ de n'importe quelle provenance, à expliquer par le fait que le groupe latin A + L + consonne > /a/ en wallon. Par contre, *al* pourrait être un trait traditionnel de la scripta qui montre que /a/ des formes modernes provient d'une diphtongue /au̯/ plus ancienne ; voir la note 140.

(139) J'ai dit ci-dessus (p. 313) que SABANUM aurait donné **save* ou **sane*. Or, compte tenu de l'alternance *m* ~ *n* dont je traite ci-dessous, *sâme* et *same* s'apparenteraient à ce dernier.

des déverbaux de *SABANARE « pêcher avec un filet » (140) et s'apparenteraient, dans ce cas-là, à *essaune* de notre commentaire. On dira, sans doute, que les formes wallonnes montrent la consonne *m* tandis que SABANUM montre *n*. Mais, les continuateurs du latin SAGĒNA montrent indifféremment soit *n*, soit *m*, même en pays wallon (141), et pourtant il s'agit là, encore une fois, d'un /n/ primitif latin.

ESUASSE/ESUASE, sf. « réservoir de poissons »

R, fol. 22b :

(i) 'Dunt vos avez en Job : *Implevit sagenas pelle eius et gurgustium piscium capite eius.* Les essaunes as pechëors, ceo est une rei dunt l'um prent les peissuns, emplist Deu, ceo dist, de la pel al diable e l'esuasse de sun cief.'

(ii) '. . . ceste esuase . . .'

Ces leçons sont garanties par *D 12*.

Esuasse, hapax en français, traduit le mot *gurgustium* dans le livre de Job. Or, là, *gurgustium* a la signification « réserve » (142) et l'on songera naturellement à donner le même sens au mot français en l'attachant à la famille du verbe *EXAQUARE. *EXAQUARE survit en français avec les sens « drainer, faire couler l'eau ; laver à grande eau ; arroser ; abreuver » (143) et c'est le premier qui nous concerne ici. *Sewer, sever* « faire couler l'eau, drainer » est caractéristique avant tout des patois wallons, et c'est également en Wallonie qu'on trouve bien représenté le déverbal *seuwe* « canal, gouttière », *sêwe* « conduit, dans les caves, destiné à évacuer l'eau », de même que le suffixé *sẹ̄wœ/sêweû* « évier/rigoles dans un champ ensemencé » (< radical du verbe + -ORIU). Evidemment, on est loin ici de la signification « réservoir de poissons » mais, heureusement, c'est encore un *hapax* wallon qui nous fournit le chaînon sémantique qui manquait. Il s'agit de l'ancien liégeois *seawerau* « petit réservoir relié à la rivière au moyen d'une rigole, dans lequel on conservait jusqu'à la vente le poisson vivant ». Sur le plan sémantique la filiation entre *seawerau* et notre vocable est parfaite. Sur le plan formel il s'agit dans *esuasse/-ase* du même radical qu'on

(140) Dans ce cas, *â/a* des formes modernes témoigneraient de la chute, normale en wallon, du deuxième élément vélaire d'une diphtongue ancienne /aṷ/ (< V'N).

(141) Voir, à La Louvière, la forme *sinne* citée par le FEW, *loc. cit.*

(142) Voir A. Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954, 383 a.

(143) Voir le FEW, vol. III, 258 b-260 b, dont je reproduis l'information ici.

trouve dans le mot liégeois ([144]) avec substitution de *-asse* (< -ACIA) pour le suffixe *-erau*. Celui-là confère au mot une nuance de grandeur ([145]) qui souligne la distance entre le réservoir du pêcheur de large (dont il s'agit chez Job) et le petit réservoir du pêcheur de rivière (*seawerau*).

C : *Mots figurant dans le commentaire des psaumes CI à CL*

BOOZ, sm. « pasteur »

D 13, fol. 239ᵃ :

> '*Mercenarius cuius non sunt oves proprie fugit.* Li booz ki ne quert mie la salu ne.l (*voir note 146*) prou de ses berbiz, mes le soen preu e le soen guain, il veit le lou venir si guerpit les berbiz si s'en fuit.'

Pour rendre compte de l'italien et du portugais *bifolco,* de l'italien dialectal *bẹfočẹ,* du rhéto-roman *buolk,* etc., dont tous ont la signification « bouvier », Meyer-Lübke (REW, 1355) postule une forme *BŪFŬLCUS à côté du latin classique BŪBŬLCUS qui n'aurait survécu nulle part dans la Romania. Il me semble que *booz* « pasteur » du commentaire ([147]), bien qu'il témoigne d'un léger glissement de sens (« bouvier » > « pasteur »), ne peut que remonter à l'une ou l'autre de ces deux formes : /f/ et /b/ intervocaliques auraient passé tous deux à /v/ qui, sur le territoire gallo-roman, serait tombé selon une règle générale devant une voyelle postérieure arrondie.

Booz n'a pas été attesté jusqu'ici pour le domaine gallo-roman. Il me semble, donc, qu'encore une fois on a affaire à un de ces vocables rares, et d'ailleurs archaïques ([148]), que le wallon a partagé avec les autres langues romanes à l'exclusion des autres dialectes d'oïl et d'oc ([149]).

---

(144) *e* initial de *esuasse* ne serait qu'un trait conservateur de la scripta.

(145) Voir Nyrop, *Grammaire historique de la langue française,* vol. III, p. 99.

(146) La leçon *ne.l* est peut-être suspecte puisque l'enclise de *ne* (NEC) + pronom est insolite.

(147) *Booz* n'est pas une glose exacte de MERCENARIUS, ce dernier ayant le sens « homme dont les services sont payés » dans la langue classique. Pourtant eu égard au contexte général — *cuius non sunt oves proprie,* c'est-à-dire dont le travail est payé — il faut dire que notre auteur a bien choisi un terme qui y correspond.

(148) Si *booz* remonte à BUBULCUS, comme il se pourrait, ce serait la première attestation d'un avatar de cette forme primitive dans les langues romanes.

(149) Voir ci-dessus, p. 274 et note 14.

BRADEUR, adj. « criailleur, brailleur »

D 13, fol. 28^b :

> '. . . car si cum la raine est noisuse et mult chantet en vain, ensement cil estaient bradeur, car par lur sens e par lur enchantemenz dunt il esteient meistre si quiderent derensner encuntre la force Deu e encuntre ses messages . . .'

Nous trouvons, peut-être, encore un exemple de ce mot dans une partie du commentaire attribuée à l'initiateur (A^2). Il s'agit dans *L* (fol. 149^d) d'un commentaire du verset *Misit in eos cinomiam . . .* :

> 'Les raines sunt paluages e criaises e si n'est ne bons ne bels lur criz. E signifie cels qui volentiers sunt *in luto voluptatis,* en l'ordesce de la char, qui *letantur cum male fecerint,* ki dunc sunt liez cum il poent a els e les altres traire *ad obscenos usus,* a malveises ovres, e sunt criais e bordeur si cum les raines qui el tai gisent, si chantent e gorgucent laidement.'

A *bordeur* correspond *burdeur* dans *R* et *D 12,* donc tous les manuscrits présentent la même leçon. Pourtant, étant donné que la substance des deux passages cités est la même (il s'agit des *raines* dans les deux cas) et que *bordeur/burdeur* « farceur, diseur de bourdes » ne convient guère du point de vue du sens, on se demande si *bordeur* (*burdeur*) ne serait pas une mauvaise lecture de *bradeur* présente dans une source commune aux trois manuscrits (150). Quoi qu'il en soit, nous avons bien la leçon *bradeur* dans *D 13.*

Bradeur « criailleur », synonyme de *noisus(e)* dans le même passage, n'apparaît ni chez Godefroy, ni chez Tobler-Lomm. Il s'agit, en effet, d'un dérivé de l'ancien français *braidir* (< *BRAGITIRE), *a* pour le 'francien' *ai* étant un trait bien connu de la scripta du nord-est. Il ne survit qu'en Wallonie (151) où il trouve, peut-être, une attestation ancienne chez Jean d'Outremeuse : *Des hauls braeurs qui sont d'autre terre avaleit* (152). *Bradeur* de notre commentaire est une attestation précoce de ce dérivé exclusivement wallon.

---

(150) Etant donné que *bradeur,* forme wallonne, est rare, la tentation de la *lectio facilior* est bien compréhensible, d'autant plus si cette source a été transcrite en Angleterre.

(151) Le FEW, vol. I, 491, cite la forme *braidieu* « braillard ». Voir aussi E. Legros, 'L'édition de M. Lejeune par J. Feller' dans *Bulletin de Toponymie et de Dialectologie,* vol. XLII (1968), 207-259, qui cite, à la page 219, le liégeois *brêdiheu.*

(152) Voir A. Scheler, 'La geste de Liège par Jehan des Preis, dit d'Outremeuse : glossaire philologique' dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* vol. XXXXIV, Bruxelles, 1882, p. 54. Je dis 'peut-être' puisque l'absence de

CHONELE, sf. « vase, pot »

D 13, fol. 39[d] :

> 'Ore returnum a nostre chonele matere. Li poples des Judeus ki muerent lur glorie en semblance de veel.'

D'après notre auteur, le mot *amphora* représenterait l'avarice dont l'épitôme, à ses yeux, est le peuple juif. Après une courte digression, il décide de revenir à cette *amphora,* à cette *chonele matere* que sont les Juifs. Il n'y a aucun doute que *chonele* traduise le mot *amphora* du texte latin et que, partant, il ait également le sens « pot, vase (pour les liquides) ».

Or, *chonele* est un *hapax* en français. Pourtant, Du Cange en a relevé un dérivé latin dans un inventaire des Flandres pour l'année 1376 et qu'il traduit « poculum, vasculum aquarium » : *Item plus unam aliam aygesseriam stagni, cum uno pote sive CONELA.* A ma connaissance, *chonele,* dont l'étymologie m'échappe, n'a pas survécu au moyen âge mais on peut dire, d'après nos deux témoignages, qu'il a dû être confiné à l'aire picarde-wallonne.

CLOTEL, sm. « boule (de plomb) »

Clotel apparaît dans l'expression *un grant clotel de plum* au folio 39[c] de *D 13.* Les dérivés nominaux du germanique *KLOTT (153) en ancien et en moyen français apparaissent sous diverses formes (154) : *clotet* « boulette » (anglo-normand, XIII[e] siècle) (155), *cloton* « boule, globe » (version anglo-normande du *Brendan*), *clotton,* terme d'injure (voir l'anglais *clot* « fou, niais ») apparu dans un mystère wallon au XVe siècle (156), et *cloutel* (*Fet des Romains*) « boulette »/*clotel* « boulette (de cire) » (Flandre) (157). Evidemment, toutes ces formes sont sur-

---

d dans *breurs* pose un problème. Devrait-on corriger *braeurs* « criailleurs, brailleurs » en *bradurs* ?

(153) Qu'ils remontent au moyen néerlandais *kloot,* au rhénan *klott/klotz,* ou aux deux à la fois, est un problème difficile à résoudre : voir L. Geschiere, *Eléments néerlandais du wallon liégeois,* Amsterdam, 1950, p. 72.

(154) Cette documentation est prise au FEW, vol. XVI, 335.

(155) Voir, en wallon moderne, *clotèt* (Malmédy), *clotchèt* (Faymonville) « amas de neige, de boue », formes citées par Geschiere, *loc. cit.*

(156) Voir, en wallon moderne, *cloton* (Grandmenil) « amas de neige, de boue ».

(157) Le FEW n'indique pas sa source d'information pour ce dernier, ni pour *clotiau* « grumeau ». Ils représentent tous deux, sans doute, des normalisations éditoriales de *clotiaus* qui a la signification « scelle de cire » dans

tout caractéristiques de l'aire picarde-wallonne. En effet, *clotet* et *cloton* anglo-normands remontent directement, sans doute, à un congénère anglais de *kloot* néerlandais/*klott* rhénan et n'ont rien à voir avec l'aire continentale de ces derniers. Il est bon d'ajouter que les congénères verbaux de ces formes dans les patois modernes ([158]) sont confinés aux patois du nord-est du domaine gallo-roman, et surtout aux patois du sud de la Wallonie.

**CRETUN*, sm. « petit morceau de lard frit dans la poêle »

D 13, fol. 2^c :

> '*Et ossa mea sicut cremium aruerunt.* L'autre lettre dist : *Sicut in fixorio confixa sunt,* mes tut est uns sens, car *fixorium est cremium,* ceo est cretuns u autres affaires ke en friant apetizent e dessecchisent.'

crèton, kèrton, guerdon, etc. « petit morceau de lard frit » est largement répandu dans les patois modernes de la Picardie et de la Wallonie ([159]). Cette répartition géographique suggère, d'emblée, une forme d'origine germanique et Haust et Geschiere ont rattaché *creton,* etc., au moyen néerlandais *kert* « pli, crevasse, rugosité », le *cretun* étant, en effet, comme le dit Haust, « un petit objet recroquevillé ». Toutefois, le fait que jusqu'ici *creton* a été attesté d'abord en français (au XIIIe siècle, dans *Doon de Mayence*) a permis à d'autres de négliger l'explication de Haust et de voir, dans *creton,* un dérivé de *crête.* L'aire picarde-wallonne représenterait, donc, la zone de repli d'une forme latine. Le commentaire du Psautier nous aide à tirer au clair cette question. Nous avons là, dans un texte wallon, l'attestation la plus ancienne de *cretun.* Donc, il est légitime de croire que *creton* de *Doon de Mayence* est un emprunt aux dialectes du nord-est et que l'étymologie proposée par Haust est la bonne.

CROUN, sm. « criblure »

D 13, fol. 124^b :

> '*Symon, ecce Sathanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum.*

---

un document lillois et la signification « grumeau » dans la *Vie de S. Franchois* : voir Tobler-Lomm., *clotel.*

(158) Par exemple, *klotir* « figer » (Gondcourt), *s'accloter* « se coller ensemble » (Boulogne), *s'aclot'ner* « se former en boule » (Faymonville), etc. : voir le FEW, *loc. cit.* et Geschiere, *loc. cit.*

(159) Voir Geschiere, p. 89, et J. Haust, *Etymologies françaises et wallonnes,* 62-63.

Symun, *Sathanas* vus ad demandé pur vus flaeler, pur vus cribler e oster de mes esliz si cum l'em ostet le croun del net blé.'

Croun semblerait, à première vue, un *hapax* en français, irréductible à toute explication. Pourtant, le contexte où apparaît ce mot devrait nous aider à proposer une étymologie. Le *croun* c'est ce qui reste après que le blé est passé par le tamis (*cribler*), c'est la criblure en effet. Or, étant donné la parenté formelle partielle entre *cribler* et *croun,* étant donné aussi le lien sémantique entre les deux termes, on songera peut-être à rattacher celui-ci à celui-là. Dans les patois wallons où le groupe latin -BL- est passé à *-ul-,* *CRIBLUM est continué par *crûle* « crible, tamis » et les criblures, ce sont des *crûlons* (160). Or, cette évolution phonétique, qui est caractéristique des patois méridionaux de la Wallonie, se laisse voir dans un texte du premier quart du XIIIe siècle (161) et même avant, dans la partie de notre commentaire attribuée au premier continuateur (162), et rien ne s'oppose à ce que l'auteur du commentaire contenu dans *D 13,* travaillant en Wallonie dans la dernière décennie du XIIe siècle, ait connu lui aussi cette évolution. Je crois que celui-ci aurait écrit *crulon* et que le scribe anglais de *D 13,* ignorant cette forme wallonne, aurait substitué *o* pour *u* (163) et aurait omis la consonne *l* entre voyelles (164).

MULSEUR, sm. « vase à traire »

Ce mot apparaît deux fois dans *D 13* :

(i) fol. 244d :

'Mes David les gettat de l'ewe si les mist en sa escreppe en quei il soleit sun pain e sun furmage mettre quant il alout en champ ; u en mulseur, si cum asquanz dient, u enz hoem soleit muldre les berbiz.'

(ii) fol. 249a :

'. . . en les cinc livres *Moysi* ki signifient les cinc pieres [ke] David mist *in vase pastorali,* el mulseur ki est uns vessels a let metre . . .'

---

(160) Voir J. Haust, *Dictionnaire français-liégeois,* éd. par E. Legros, Liège, 1948, 436 et L. Remacle, *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne . . .,* p. 168.

(161) Voir *detriulat* < *DETRIB'LAT dans les *Dialogues Gregoire.*

(162) Voir *faülté* < FEBILITATEM dans *R,* 13 c.

(163) En position prétonique, comme l'on sait, *o* et *u* sont équivalents.

(164) La chute de *r* et *l* intervocaliques est un trait de nos mss. : voir *A Study and part edition . . .,* p. CCV.

La répartition géographique des formes apparentées à *mulseur* du commentaire est bien délimitée, tant pour l'époque ancienne que pour l'époque moderne ([165]). Le provençal *molsoira* « vase à traire », attesté au XVe siècle, est continué à l'époque moderne par *moussouiro* (Aix) et *mousouiro* (Marseille). Les seules attestations écrites pour la langue d'oïl citées par le FEW (*ibid.*) se cantonnent dans la région picarde-wallonne : ancien picard *moussier* « vase pour le lait » (Hesdin, 1322) et le wallon *moussy* « sorte de vase » (1684). A cette dernière il faudrait ajouter les exemples réunis par L. Remacle ([166]) qui remontent aux XVIIe et XVIIIe siècles : *mousier* (1625, 1742), *mousi* (1678), *mousy* (1709) « grand pot de grès ». A l'époque moderne ce vocable ne survit que dans les patois wallons, à Malmédy, Stavelot, Verviers et à Liège, avec la signification « grand pot de grès (qui servait jadis de baratte et dans lequel on met la provision de beurre, etc.) » ([167]). Il est évident que *mulseur* de notre commentaire, tout en différant sur le plan formel de ces formes wallonnes, s'y rattache et les devance d'environ cinq cent ans.

Le FEW est de l'avis que toutes les formes gallo-romanes citées ci-dessus de même que le sarde *mussordžu/mussordzu,* remontent à *MULSORIUM, tandis que seul *žmutsaroela* continue *MULSARIUM. Evidemment, il n'en est rien, et le REW (5734, 5736) est dans le vrai. Les formes wallonnes ne peuvent que remonter à *MULSARIUM, /î/ (< [íᵊ]) étant le résultat normal de -ARIU dans les patois wallons, comme d'ailleurs l'ancien picard *moussier.* Pourtant, notre *mulseur,* où *eu* représente le résultat normal en wallon de -ORIU ([168]), renvoie à *MULSORIUM, une preuve de plus de la profonde affinité entre les lexiques wallon et occitan.

Etant donné le laps de temps considérable dans le pays wallon entre l'apparition de *mulseur* et les premières attestations de *mousi,* etc., devrions-nous croire que c'est le premier qui est primitif et que *mousi,* loin de remonter à un latin *MULSARIUM, ne serait qu'un intrus tardif, une création analogique de beaucoup postérieure ? Cela se pourrait. Toutefois, l'existence dans la région picarde au début du

(165) Voir, pour les détails qui suivent, le FEW, vol. VI, 203 a.

(166) *Op. cit.,* 1967, p. 286.

(167) Cette définition est empruntée à J. Haust, *Dictionnaire liégeois,* 419a.

(168) Voir, par exemple, le wallon *moudeû* « seau à bec, dans lequel on trait », cité par J. Haust, *ibid.,* 416b.

XIVe siècle de *moussier* nous invite aussi, peut-être, à faire remonter plus haut dans le temps la vie de ses congénères wallons, et peut-être jusqu'au XIIe siècle où ils auraient vécu à côté de *mulseur* (< MULSORIUM) avant de remplacer ce dernier pour des raisons qui nous échappent.

Université de Leicester. Stewart GREGORY

Liste alphabétique des mots étudiés dans cet article

AMURCHE, *sf.* résidu de l'huile, p. 294.
AOITES/AOIETES, EN, *adv.* soudain/vite, tout de suite, tôt, p. 276.
ARTIU, *sm.* champ de labour fraîchement défriché (?), guéret, p. 295.
*ASCHERE, *sf.* douleur physique, souffrance physique profonde, p. 278.
AVEGOT, *sm.* idole païenne, p. 299.
BOOZ, *sm.* pasteur, p. 316.
BRADEUR, *adj.* criailleur, brailleur, p. 317.
*CARBUNCLE, *sm.* charbon, p. 301.
CEP, *sm.* piège, p. 279.
*CEPLE, *sm.* piège, p. 301.
*CHESE DEU, *sf.* église, p. 280.
CHONELE, *sf.* pot, vase, p. 318.
CLOTEL, *sm.* boule, masse informe (de plomb), p. 318.
*COMMURNER, *vtrans.* mettre la dernière main à la préparation de qqch., p. 302.
CREBE/CREBIE/CRIBE, *sf.* crèche, mangeoire, p. 282.
*CRETUN, *sm.* petit morceau de lard frit dans la poêle, p. 319.
CROUN, *sm.* criblure, p. 319.
ESSAUNE, *sm.* filet de pêche, p. 312.
ESTEISANT, *part. prés.,* étant debout, p. 283.
ESUASSE, *sf.* réservoir de poissons, p. 315.
*FECE, *cf.* lie du vin, p. 310.
*FROIER, *vtrans.,* égrener (les épis), p. 284.
*HASCHERE, *adj.* perclus, estropié (?), p. 285.
HEFMODER, *sf.* sage-femme, p. 286.
IVEROINE, *sf.* état d'ivresse, p. 310.
LACEL, *sm.* lait, p. 287.
MULSEUR, *sm.* vase à traire, p. 320.
*PANISEL, *sm.* petit pain, p. 288.
*PUILLUNCEL, *sm.* oisillon, p. 311.
*RELING, *sm.* nappe de neige, de glace fondues, p. 289.
VIEZINE, *sf.* vétusté, état chronique, p. 290.
VINAGES, *sf.pl.,* lie du vin, p. 293.